



HAL
open science

**La forêt française et l'armée américaine de 1950 à 1967.
Quelques exemples de localisations des installations,
d'usages militaires et de difficultés avec l'administration
de notre pays**

Pierre Charles Labrude

► **To cite this version:**

Pierre Charles Labrude. La forêt française et l'armée américaine de 1950 à 1967. Quelques exemples de localisations des installations, d'usages militaires et de difficultés avec l'administration de notre pays. 2020. hal-02959848

HAL Id: hal-02959848

<https://hal.science/hal-02959848v1>

Preprint submitted on 7 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La forêt française et l'armée américaine de 1950 à 1967.

Quelques exemples de localisations des installations, d'usages militaires et de difficultés avec l'administration de notre pays

Pierre Labrude

professeur honoraire de l'université de Lorraine,
membre associé du centre régional universitaire lorrain d'histoire EA 3945.
pierre.labrude@orange.fr

Au début de l'année 1966, le général de Gaulle annonce sa décision de retirer l'Armée française du commandement intégré de l'OTAN et sa volonté de voir les troupes étrangères qui stationnent en métropole depuis le début des années 1950, quitter le territoire national. Cette évacuation doit être terminée pour le 31 mars 1967. Les nombreuses installations restituées (c'est le terme officiel, le général de Gaulle considérant qu'elles appartiennent à la France) à notre pays étant de nature militaire, toutes reviennent dans un premier temps au ministère des Armées. Aussi, dans la perspective d'une utilisation militaire de ces installations, qui sont pour la plupart récentes et en bon état, l'Etat-major des armées diffuse-t-il aux armées et services du ministère un inventaire des biens étrangers, avec leur localisation, leur emploi, leur surface et leur origine. Dans cet ensemble, l'armée des Etats-Unis, principalement l'*US Army*, bénéficie d'importantes surfaces issues de diverses origines, militaires et civiles, parmi lesquelles des forêts domaniales dont il est ainsi possible de connaître officiellement la situation en 1966, qui n'est bien sûr pas celle du début de la décennie 1950.

Nous savons à propos de ces forêts que ces quinze années de dévolution n'ont pas été exemptes de difficultés. Celles-ci ont eu lieu avec leur propriétaire, le ministère de l'Agriculture et, plus directement, la direction générale des Eaux & Forêts (E&F) et les conservations locales. Ces difficultés sont également intervenues avec les organismes chargés de travailler au bénéfice des Américains. C'est d'abord la Mission centrale de liaison et d'assistance aux armées alliées (MCLAAA), qui est l'interface officielle entre d'un côté toutes les administrations de notre pays qui ont à connaître ce sujet, et de l'autre, l'ambassade et le commandement américain en France ou en Allemagne. Ce sont ensuite les services français qui, aux termes des accords diplomatiques américano-français, sont chargés d'effectuer les travaux au profit de l'armée américaine : le service des Travaux du Génie (TG) et le service des Ponts et Chaussées (P&C).

Aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après le départ de ces contingents étrangers, les travaux de recherche historique qui ont été consacrés à la présence militaire américaine, et particulièrement aux infrastructures dont elle a eu la jouissance, restent rares. A ma connaissance, aucun travail n'a été consacré à ce qui s'est passé dans ces forêts domaniales pendant la période qui s'étend de 1950 à 1967. L'ouvrage de Corvol et Amat, *Forêt et guerre*¹, est muet sur ce sujet, ce qui est normal puisqu'il ne s'agit pas ici d'une période de guerre dans notre pays. De son côté, le "Groupe d'histoire des forêts françaises" ne me semble pas jusqu'à présent s'être intéressé à ce thème. Pourtant les Américains ont bénéficié de plus de dix mille hectares pendant une quinzaine d'années, et leur gestion a constitué un point sensible important de leurs rapports avec l'administration de notre pays, la direction générale des Eaux et Forêts n'étant pas du tout d'accord avec leur manière de traiter les forêts domaniales que notre pays a mises à leur disposition. Il devait certainement en être de même pour les forêts appartenant au domaine de la Défense.

Je vais d'abord exposer ce que nous apprend le document d'état-major de 1966 sur ces zones boisées. J'indiquerai ensuite, avec plusieurs exemples répartis sur l'ensemble du territoire où existent des facilités américaines, ce qu'il faut savoir des forêts domaniales mises à la disposition de l'armée des Etats-Unis et de l'usage qui en est fait. Un exemple de demande française d'un site forestier montrera que les refus opposés par l'administration des E&F ne s'adressent pas qu'aux Américains ! J'évoquerai ensuite le cas des forêts non domaniales et de celles qui sont attribuées à l'*US Air Force*, puis les réactions françaises aux "dévastations" et les réunions qu'elles suscitent. Les derniers alinéas avant la synthèse et la conclusion sont consacrés à quelques autres sites forestiers, et aux investissements financiers que les Américains ont consentis dans les camps et dépôts situés dans des forêts. Quelques photographies et plans illustrent mes propos.

Ce que nous apprend le document d'état-major de 1966 sur les forêts dévolues aux forces américaines

Ce document de huit pages, conservé au Service historique de la défense², est très intéressant en dépit des quelques erreurs, omissions peut-être volontaires, et oublis qu'il comporte. C'est ainsi par exemple qu'il ne fait pas allusion aux nombreuses stations relais du système de transmissions parce que leur surface individuelle est très faible et que l'armée française n'en fera sans doute rien. Il permet de savoir qu'en 1966, les Américains disposent d'infrastructures significatives par leur nombre ou leur ampleur dans dix-neuf départements. Parmi ceux-ci, des forêts ont été mises à la disposition de l'*US Army* en Charente, Indre-et-Loire, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Deux-Sèvres. L'ordre décroissant des surfaces indiquées est :

- Marne avec 4879 hectares (plus dans la réalité, légèrement au delà de 5000, mais avec des locations) au dépôt de munitions de Trois-Fontaines (entre Saint-Dizier et Bar-le-Duc) ;
- Deux-Sèvres avec 2606 hectares au dépôt de munitions de Chizé (Niort) ;
- Meurthe-et-Moselle avec 1095 hectares répartis entre le dépôt de matériel de la forêt de Haye (Nancy/Toul) et le dépôt d'hydrocarbures de Saint-Baussant (quelques dizaines d'hectares). Presque 1000 hectares sont en forêt de Haye mais l'*US Army* n'en a jamais utilisé que la moitié et elle a rendu l'autre depuis longtemps ;
- Indre-et-Loire avec 1074 hectares au dépôt du génie de Saint-Benoît-la-Forêt (Chinon) ;
- Charente avec 726 hectares au dépôt de matériel de La Braconne (Angoulême) ;
- Meuse avec 67 hectares pour le terrain d'aviation du Rozelier et la voie ferrée du dépôt de munitions du même nom (Verdun). Ce chiffre est faux car l'état-major a oublié le dépôt de munitions mixte *US Army/US Air Force* de la forêt de Gobessart à Saint-Mihiel, qui a une surface de 404 à 445 hectares selon les documents consultés. Ceci ne change rien au classement, le département de la Meuse ne disposant donc que d'une superficie voisine de 500 hectares de forêts occupées de cette manière.

Si on s'en tient à ces informations, la surface totale dévolue à l'armée des Etats-Unis depuis le début de la décennie 1950 s'établit à 10447 hectares. Si on y ajoute 170 hectares acquis à Trois-Fontaines au moyen du "compte spécial de la Mission de liaison" et si on conserve le chiffre de 445 hectares à Saint-Mihiel, le total est de 11062 hectares.

Cependant les Américains disposent de quelques autres surfaces forestières, mais celles-ci n'ont pas pour origine des forêts domaniales. La plus importante et aussi l'une des plus anciennes dévolutions concerne les presque 10000 hectares de landes boisées qui constituent le dépôt de munitions de Captieux en Gironde. Ces landes appartenaient au domaine militaire de l'Air lorsqu'elles ont été concédées, et un petit complément a été acquis au moyen des fonds du compte spécial. Mais des déboisements y ont été effectués et cette question sera

évoquée au départ des Américains en 1966-1967. J'y reviendrai pour cette raison. Par ailleurs, en toute fin de la décennie 1950, plusieurs dépôts modernes ont été créés, l'un de munitions au Rozelier à Verdun pour lequel 378 hectares de terrain militaire forestier ont été concédés, et l'autre, du *Quartermaster* puisqu'il contient des approvisionnements pour plusieurs divisions, à Hombourg-Budange en Moselle, qui a nécessité trente hectares de terrains militaires variés très boisés. Enfin, à Chanteau, à côté d'Orléans, quatre-vingt-deux hectares de forêt ont été acquis en 1954. Ces hectares ont échappé à l'oeil de l'administration des E&F lorsqu'elle n'était pas concernée par leur situation et leur devenir. A Chanteau, une convention a été signée avec elle. Le total s'établit donc à un tout petit peu plus de 11000 hectares, ce qui correspond aux chiffres que l'on trouve dans les papiers de la MCLAAA aujourd'hui archivés au Service historique de la défense (SHD) et sur lesquels je reviendrai.

Les sommes investies dans ces forêts par le gouvernement américain pour réaliser les infrastructures dont ces armées ont besoin sont considérables. Certains chiffres sont disponibles dans les archives de la MCLAAA³. C'est ainsi qu'au 1^{er} avril 1952, les sommes disponibles pour les investissements, traduites en millions de francs (MF) sont de 3535 MF pour Captieux, 2380 pour Trois-Fontaines, 1260 pour Chinon, 875 pour la forêt de Haye et 301 pour l'hôpital de la forêt de Chanteau à Orléans. Pour les deux dépôts de munitions de l'*USAFE*, les sommes s'élèvent à 1564 millions de dollars à Chizé et 1158 à Saint-Mihiel. De 1952 à 1957, le Génie de l'armée française, constructeur, a dépensé 60 millions de francs pour les seuls cantonnements de la forêt de Haye. A titre de comparaison, dans les mêmes moments, la construction d'une base aérienne de redéploiement, c'est-à-dire d'un ensemble complet d'installations aéronautiques mais sans les casernements et sans les hangars d'une base opérationnelle, sous l'égide des P&C, revient à environ 3 milliards de francs.

Ce qu'il faut savoir de la dévolution des biens français à l'armée américaine et de l'organisation de la *Communication Zone* et de ses travaux d'installation

En arrivant dans notre pays à partir de novembre 1950, l'armée des Etats-Unis ne sait pas où elle va s'installer car la mise en place de la MCLAAA est issue de l'accord du 6 novembre. Celui-ci ne précise pas ces lieux car c'est en effet impossible. Cependant, comme l'*US Army* est venue dans notre pays deux fois en un demi-siècle, elle se souvient des sites qu'elle a occupé et elle peut demander leur dévolution. C'est de toute façon notre pays qui décide en dernier ressort de ces implantations, qui sont mises à disposition gratuitement et qui sont viabilisées. Afin de diminuer les coûts, il propose des sites dont il dispose ou peut disposer, qui appartiennent aux ministères chargés des questions de défense, mais aussi aux autres départements ministériels ; il propose également des sites qui ne lui appartiennent pas mais qui sont à vendre ou à louer, ou qui sont indiqués à la mission de liaison comme étant libres, ou qui sont suggérés ou souhaités par les Américains eux-mêmes⁴. Le plus souvent, un accord est trouvé à l'amiable entre le commandement de la *ComZ* ou celui de l'*USAFE* et la MCLAAA avant qu'une démarche officielle soit effectuée. Après cet accord officieux, l'ambassade des Etats-Unis à Paris dépose la demande correspondante auprès du ministère des Affaires étrangères. Elle est transmise à la Mission qui effectue les démarches auprès des administrations intéressées. L'accord ayant été trouvé, un arrêté de mise à disposition du bien est pris plus ou moins rapidement après l'entrée en jouissance de l'*US Army* qui se fait avec l'autorisation de la Mission.

Les forêts domaniales constituent l'une des sources territoriales importantes parmi celles que le gouvernement peut mettre gratuitement à la disposition des Etats-Unis. La présidence du Conseil et le ministère de la Guerre peuvent parvenir à obtenir l'accord du ministre de

l'Agriculture et forcer ainsi la direction générale des Eaux et Forêts à soustraire plusieurs centaines ou milliers d'hectares à son patrimoine pour une durée indéterminée. Mais quand l'Agriculture refuse, la Présidence ou la Guerre doit s'incliner. Nous en verrons deux exemples, l'un pour une demande américaine, l'autre pour une demande française...

La réglementation juridique relative à la dévolution des forêts domaniales n'est partiellement réglée que le 22 octobre 1953 avec la signature de l'accord cadre concernant "L'utilisation de forêts domaniales françaises par les forces armées des Etats-Unis". Ce texte de six pages précise l'étendue de la concession, sa durée (cinq années suivies de période de trois années à partir de la date de dévolution) ; les conditions de pénétration des personnes dans l'emprise, les activités qui y sont autorisées, les modalités d'application de la convention (travaux, exploitation, destruction de munitions, situation des maisons forestières, droit de chasse) ; les conditions financières, et enfin des dispositions diverses. Le texte est paraphé par le commandant de la *ComZ*, le commandant des forces aériennes américaines en Europe, et le chef de la MCLAAA⁵.

Les travaux qui sont effectués dans ces concessions ne peuvent être réalisés que par des entreprises choisies par notre pays. Les passations de marchés ou les choix directs d'entreprises presque toujours françaises ne peuvent être effectués que par les services des Travaux du Génie lorsque le bénéficiaire est l'*US Army*, et par les services des Ponts et Chaussées pour tout ce qui est destiné à l'*US Air Force*, comme cela est réglementaire pour l'armée de l'Air, sauf pour les dépôts de munitions Air dont la réalisation peut être gérée par le Génie comme les installations de l'Air qui ne comportent pas d'avions. Les unités du Génie américain ne peuvent intervenir que sur autorisation de notre pays et jamais "mêlées" avec des entreprises françaises. Les Américains ne se prêtent pas aisément à ces règles. Le 25 novembre 1952, le chef de la MCLAAA doit rappeler au général Sturgis, commandant de la *ComZ*, à propos de travaux effectués en forêt domaniale de La Braconne, que "l'exécution de travaux importants par une procédure différente de celle de l'intermédiaire des services français ne peut être mise en oeuvre qu'après un accord gouvernemental sur ce sujet" et que "la présence simultanée de troupes américaines et d'entreprises françaises sur un même chantier conduirait à un mélange de responsabilités et à une confusion incompatible avec la bonne exécution des travaux"⁶.

Les forêts mises à disposition de l'armée américaine par notre pays et l'utilisation qui en est faite

Comme nous venons de le voir, lorsque l'armée des Etats-Unis s'installe véritablement dans notre pays à la suite de l'accord Parodi-Bruce du 6 novembre 1950 relatif à la ligne de communication⁷, le gouvernement lui octroie tout un ensemble de terrains et d'infrastructures pour qu'elle puisse installer ses dépôts. A cette époque, l'arme dite atomique a été utilisée par les USA contre le Japon en 1945, mais, de son côté, l'URSS a fait exploser sa première bombe A le 29 août 1949⁸. Cette situation fait régner la crainte de l'emploi de cette arme à un moment où par ailleurs on craint un affrontement entre les Etats-Unis et l'URSS, et dont le champ de bataille pourrait être l'Europe occidentale.

L'emploi des forêts et de la couverture végétale qu'elles génèrent pour des stockages variés permet leur camouflage et leur dispersion, cependant que circule l'idée que les feuillages apportent une protection contre la retombée des radiations qui constituent l'une des composantes des effets de ces bombes⁹. Comme l'indique Charnay dans *Forêt et guerre*¹⁰ : "la forêt est un moyen de dérober aux vues et aux tirs les voies de ravitaillement", et, plus loin,

"la longueur de la ligne de ravitaillement interdit son blocage total". Ces phrases ne s'adressent pas à la ligne de communication, mais elles sont encore vraies à ce moment et pour elle. Une autre raison de la demande de vastes étendues, et aussi de leur absence d'utilisation par l'*US Army*, est peut-être la mise en réserve d'espaces en vue d'un éventuel repli des dépôts établis en Allemagne. En effet, lors d'une conférence qui se tient le 9 octobre 1951 au Secrétariat général permanent de la défense nationale et qui est consacrée à l'extension de la *ComZ* en 1951-1952, le contrôleur général Emery, chef de la MCLAAA, indique que "les demandes d'extension ne sont pas excessives, et qu'elles ne représentent que la moitié des surfaces qui seraient nécessaires pour replier la totalité des dépôts américains d'Allemagne". Il ajoute que les premières estimations, pour notre pays, avaient été faites "avec largesse", ce qui permettait des extensions sans qu'un trop grand nombre de nouvelles demandes n'apparaisse utile¹¹. Bien que ces phrases se trouvent dans un autre contexte que celui de mon propos, elles n'en illustrent pas moins le fait que l'idée d'un possible repli logistique, par exemple en cas de conflit, est présente chez les responsables de la défense et de la MCLAAA.

La direction générale des E&F est donc sollicitée par la MCLAAA afin de définir de vastes zones forestières susceptibles d'être dévolues à l'*US Army*. Il en sera de même plus tard pour l'*US Air Force*. Bien conscientes des risques que ces occupations militaires présentent pour les forêts, la direction générale s'oppose à ces demandes ou exprime de fortes réticences, en dépit des assurances données tant par la MCLAAA que par les responsables américains du respect des sites et de l'engagement des Américains à minimiser les abattages d'arbres et la création de routes et d'infrastructures. Face à cette résistance, le gouvernement donne l'ordre aux E&F de s'exécuter. C'est ainsi que plusieurs milliers d'hectares sont mis à la disposition de l'*US Army*. Ces surfaces forestières sont essentiellement destinées à la création de dépôts de matériels (*Ordnance*), du Génie (*Engineer*), de munitions (*Ordnance* ou *Ammunition*), plus rarement de l'Intendance (*Quartermaster*). Un peu plus tard, l'accord Dunn-Schuman¹² d'octobre 1952 sur les facilités accordées à l'*US Air Force*, prévoit que cette armée disposera de deux dépôts de munitions. La localisation générale du site est indiquée sans que soit précisée la nature du terrain à utiliser.

La dévolution de parties de la forêt domaniale de Haye entre Nancy et Toul et l'expérience négative qu'elle génère¹³

La demande de dévolution à l'armée américaine de surfaces boisées domaniales au sein de la forêt de Haye en Meurthe-et-Moselle date de la toute fin de l'année 1950, postérieurement à l'accord du 6 novembre relatif à la ligne de communication, ou du tout début de 1951. A sa suite, c'est le 28 mars 1951 que le ministre de l'Agriculture adresse à son collègue de la Guerre un courrier lui indiquant son refus de mettre des parties de cette forêt à la disposition de l'armée américaine. Il lui en expose les raisons : elle est utilisée par les élèves de l'Ecole forestière de Nancy pour leurs exercices et elle sert de promenade aux Nancéiens. La persistance de la demande, peut-être quelque mise en demeure, conduit en juillet le directeur général des E&F à accorder 994 hectares au service des Travaux du Génie de Nancy, comme c'est la règle, en vue de leur dévolution à l'*US Army*. Cette surface correspond environ au sixième de l'étendue de la partie domaniale de la forêt (6454 ha). Une conférence relative à ce sujet se tient à la conservation des E&F de Nancy le 5 septembre. La superficie dévolue est divisée en sept zones dont seules les trois qui sont situées le plus au sud, en bordure de la route nationale Toul-Nancy, seront d'abord utilisées. Elles correspondent à environ la moitié de ces 994 hectares : 494 exactement. La réunion a bien sûr pour but de préciser l'état des lieux, et surtout ce que les Américains ont le droit de faire et ce qui leur est interdit. Il est

prévu de créer ou d'élargir deux types de routes, les abattages d'arbres seront limités au maximum, les responsables des travaux (Génie, P&C, E&F, *US Army*, SNCF) sont désignés. Il est bien précisé que l'abattage des arbres sera effectué par les entreprises qui seront chargées des travaux de création des routes, des aires de stockage et des bâtiments, donc seulement de manière indirecte par les responsables du Génie, mais que les E&F prendront ensuite le bois en charge pour le vendre. Il est en effet prévu que la forêt continuera à être exploitée, sous la responsabilité de l'ingénieur qui en est chargé à ce moment, et que des coupes y seront effectuées. Ceci me conduit à indiquer dès à présent que le choix des entreprises de bâtiment-travaux publics pour l'abattage s'est avéré néfaste, que les Américains perdront rapidement de vue leurs promesses en raison entre autres de leurs importants besoins en surfaces déboisées, et que la réalisation des coupes et les inspections par les personnels des E&F seront toujours entravées par des obstacles administratifs dont celui des laisser-passer et la mauvaise volonté des gardes placés aux entrées du dépôt.

Toujours est-il donc que l'*US Army* s'installe dans les 494 ha proches de la route Nancy-Toul. A ce moment la forêt n'est parcourue que par quatre routes empierrées, non revêtues et de viabilité moyenne, soit un réseau d'un peu plus de onze kilomètres, d'une largeur d'environ trois mètres cinquante et qui ne comporte aucun ouvrage d'art. Les parcelles sont délimitées par des chemins de deux mètres de largeur, seulement débarrassés des souches et nivelés, permettant la vidange des bois, et constituant un réseau d'une longueur de quarante-huit kilomètres. A l'occasion d'une réunion qui a lieu à Paris le 28 mars 1952¹⁴ au Secrétariat général permanent de la défense nationale, le commandement américain précise à propos d'un programme de travaux qu'il a transmis en décembre 1951, qu'il ne s'agit que d'un "débroussaillage contre l'incendie autour des installations". C'est cependant un "clearing de 200 acres", soit presque quatre-vingt-un hectares ! Mais ce projet ne soulève pas d'objection de la part du conservateur local. On sait cependant par ce rapport que des difficultés existent déjà sur au moins un autre site : La Braconne, près d'Angoulême, en Charente. L'accord sur la construction d'un embranchement ferroviaire¹⁵ d'une longueur d'environ treize kilomètres est donné en 1952. Il trouve son origine à Aingeray sur la ligne Paris-Strasbourg et son extrémité traverse la forêt pour aboutir à des installations de stockage situées au nord-ouest de l'emprise. Il est terminé et inauguré en avril 1953.

La méthode employée pour l'abattage des arbres, le bulldozer, par les entreprises de bâtiments et travaux publics qui ne sont pas compétentes en matière de travaux forestiers, conduit très rapidement à des difficultés. Est-ce cependant la réalité ? Généralement et comme le montrent des photographies prises dans de telles circonstances (la création de chantiers américains en forêt), l'abattage s'effectue par section des troncs à la hache ou à la scie (figure 1), et c'est seulement le retrait des souches qui est réalisé au bulldozer.



Figure 1 : abattage d'arbres par les soldats américains en vue de la création de la voie ferrée du dépôt de munitions du Rozelier à Verdun. Collection capitaine Baudelot¹⁶, via M. Parisot.

Le directeur général des E&F demande des explications à l'ingénieur de la conservation de Nancy qui est responsable du site, mais à qui tout cela échappe. Il est question de saccage, ce qui est certainement vrai, et de perte financière, ce qui l'est sans doute aussi. Toutefois une telle perte est infime par rapport aux centaines de millions déjà engagés pour les travaux de réalisation des routes et de construction des infrastructures du dépôt (figures 2 et 3).

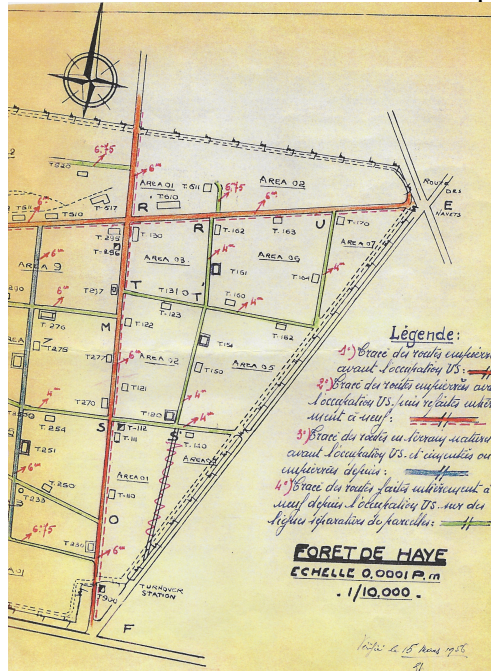


Figure 2 : le réseau des routes tracées dans la forêt au bénéfice du dépôt de Haye dans sa partie est. Plan de 1956. Collection P. Labrude.



Figure 3 : un des nombreux entrepôts créés dans la forêt et une aire issue d'un déboisement. Photographie P. Labrude, 2007.

A côté des dégâts causés à la forêt par les abattages, le passage des véhicules américains et de leurs lourds convois génère des dommages aux routes entourant le camp. Il faut déterminer qui en est le responsable et à qui incombent les réparations, tant en pratique qu'en matière

financière. La conclusion de ces litiges oppose les administrations, et ceci d'autant plus qu'au début de la présence américaine, aucun accord spécifique à l'usage des forêts n'a été conclu. C'est seulement comme nous l'avons vu plus haut le 22 octobre 1953 qu'est signé un "accord concernant l'utilisation de forêts domaniales françaises par les forces armées des Etats-Unis". Il convient cependant de signaler qu'aucun arrêté de mise à disposition de l'armée des Etats-Unis de tel ou tel massif forestier, à telles et telles conditions, n'a jamais été émis par le ministère de la Guerre et ses secrétariats d'Etat, bien que des projets aient été rédigés par les services des Travaux du Génie, car les instructions, bien qu'annoncées, n'ont jamais été diffusées.

Cette absence de convention spécifique à chaque forêt préoccupe la direction générale des E&F et, le 4 avril 1955, elle adresse aux conservations concernées le projet d'un tel texte auquel elles doivent répondre sous quinzaine. Le rapport dressé par la conservation nancéienne le 14 avril rappelle l'histoire du dépôt et des accords qui lui ont donné naissance, et dresse un tableau de la situation en décrivant les aménagements réalisés au profit de l'*US Army* (constructions, routes, voie ferrée), et en faisant clairement état des responsabilités. Il se termine par cette phrase du conservateur : "Tout ce dispositif (...) a fait perdre au secteur occupé par le N.O.D. (*Nancy Ordnance Depot* ou "Dépôt du matériel de Nancy") tout caractère forestier". A la suite de cette réponse et sans doute d'autres plaintes de même teneur, le courrier secret que le directeur général des E&F adresse au chef de la MCLAAA le 17 mai est rédigé en termes sévères. Il indique que les assurances données en 1951 n'ont pas été respectées, il demande "l'arrêt des dévastations" et la restitution des 500 hectares non utilisés. Ceci entraîne évidemment une intervention de la Mission auprès du commandement américain. La question non résolue des déboisements de la forêt de Haye et de la restitution des parties non utilisées par les Américains trouve une solution en fin d'année 1955, alors que, comme nous le verrons plus loin, c'est à partir de décembre que le sujet sera traité de manière globale et avec l'ensemble des parties prenantes. Le 13 juillet, le chef de la MCLAAA écrit au général Gallagher, commandant de la *ComZ*, au sujet des déboisements qui ont été effectués dans le dépôt de la forêt de Haye¹⁷, et des parties inutilisées dont il a demandé la restitution le 28 mai en raison, écrit-il, de l'absence de projet de construction dans cette zone. Ce courrier fait suite à plusieurs échanges, et, en dépit du contentieux, on constate que le ton est volontairement très courtois à propos de questions où les Américains ont complètement tort mais au sujet desquelles l'administration française n'est pas exempte de responsabilités pour avoir été trop confiante dans le respect des engagements pris. Le courrier revient sur l'accord de 1953 dont les clauses ont été "perdues de vue" (le propos est gentil), il précise en les soulignant et en rappelant les références des articles, les points importants de cet accord, il précise à nouveau au général que le potentiel forestier français doit être préservé, qu'une forêt dépeuplée s'assèche et meurt, et que la forêt a une grande importance dans l'esprit des Français. Il rappelle aussi, non sans ironie, les actions de la sylviculture américaine. Un tableau précise ensuite quels sont les pourcentages déboisés à La Braconne, à Chinon et à Nancy : ici 225 ha sur 497, soit 45% de la zone utilisée. Le courrier mentionne enfin qu'il a entendu dire que 200 ha doivent être "bétonnés" à La Braconne, ce qui représenterait le tiers de la superficie et porterait à 60% un déboisement qui atteint alors déjà 25%¹⁸.

La restitution de la surface excédentaire intervient à l'automne 1955. La "partie américaine" non utilisée de la forêt de Haye fait l'objet d'une reconnaissance le 10 novembre, et les forestiers constatent qu'elle se trouve dans l'état de février 1954. Un procès verbal établi entre les différentes parties le 1^{er} février 1956 tient lieu de remise, c'est-à-dire de restitution aux E&F des 501 hectares considérés. La réunion consacrée à "la protection des forêts remises aux Américains", qui est suscitée par la MCLAAA le 1^{er} décembre 1955 peut être considérée

comme une autre conséquence des préoccupations de la direction générale des E&F et des dégradations ayant été générées dans les forêts domaniales. Je l'étudierai plus loin.

La forêt de La Braconne en Charente¹⁹

L'utilisation d'une partie de la forêt de La Braconne par l'armée américaine afin d'en faire un dépôt de matériel, sous le nom de *Braconne Ordnance Depot* ou *BROD*, se traduit par les mêmes conséquences pour le boisement que dans la forêt de Haye en Lorraine, les mêmes causes ayant évidemment les mêmes résultats. Le massif forestier, d'une superficie de 3904 hectares, est situé entre Angoulême et La Rochefoucauld. L'intérêt de l'armée pour cette forêt n'est pas nouveau. Au XIX^e siècle un champ de tir y a été installé pour la garnison locale, et près de quatre cents hectares lui ont été consacrés. Et, pendant la Première Guerre mondiale, elle a été une zone d'instruction des *Sammies* de l'*American Expeditionary Force*. Autrement dit, l'armée américaine s'en souvient, tout comme de beaucoup d'autres lieux. Aussi demande-t-elle à y revenir dans le cadre de la *ComZ*.

L'*US Army* s'y installe officiellement le 17 septembre 1951, pour une durée qui ne sera précisée que plus tard par la convention générale de 1953, aucune convention particulière à chaque site n'ayant jamais été signée comme nous l'avons vu. Les Américains bénéficient de 1302 hectares qu'ils n'utiliseront pas complètement, comme à Nancy. Le premier détachement américain, appartenant à une compagnie du Matériel (*Ordnance*), arrive à la mi-octobre, installe ses tentes dans la forêt et commence à débroussailler le sous-bois, c'est le terme officiel, sur une superficie de 1000 acres, soit environ 400 hectares. Le même processus est utilisé en forêt de Haye. A la fin du mois arrive un autre détachement, et la structure de commandement se met en place. Les véhicules et les matériels sont naturellement d'abord stockés en plein air ou sous des tentes au milieu des arbres. Le camouflage était une des raisons de la demande américaine, mais l'expérience démontre s'il en est besoin que cette pratique n'est pas satisfaisante en raison de l'humidité, de la présence des feuilles, des branches qui tombent, qui abîment les matériels et qui blessent les personnels, et des difficultés de déplacement des véhicules et des matériels entre les arbres et éventuellement dans la boue. Les officiers qui avaient négocié la mise à disposition avec les E&F et le Génie s'étaient certainement engagés, comme à Nancy, à minimiser les déboisements, mais ceci apparaît difficile en raison de la nécessité de tracer des routes, et de constituer des aires de stockage où les matériels ne sont pas dans l'eau et la boue, et tout un ensemble de constructions nécessaires à l'activité opérationnelle et à la vie des personnels. Là aussi ces déboisements prennent une ampleur qui dépasse largement les promesses faites, et qui fâche l'administration des E&F, Ceci conduit en 1957, comme à Nancy, à l'obligation pour l'*US Army* de rendre les surfaces inutilisées en vue de les protéger (le texte des E&F indique "de faire cesser les destructions"). En 1957 donc, 576 hectares inutilisés sont rendus par le service du Génie à l'administration des E&F. Le domaine américain est donc limité alors à environ 750 hectares au sud de la route départementale 110 et à une trentaine au nord de celle-ci. Il semble que là comme ailleurs les estimations initiales avaient "vu large", et nous avons envisagé quelle pouvait en être la raison. Il y a donc rapidement sur le terrain un grand nombre d'abris et de bâtiments, plusieurs dizaines de grands hangars, des aires de stockage bétonnées, une cinquantaine de kilomètres de route intérieures et périphériques, et un embranchement ferroviaire de sept kilomètres de longueur. Le nombre total de bâtiments est de 236. La photographie du plan du dépôt dont je dispose met bien en évidence le quadrillage de la forêt par le réseau des routes perpendiculaires réalisées au profit des Américains. Il semble plus impressionnant que celui de la forêt de Haye.

Le dépôt subit à partir de l'été 1963 les conséquences du programme de restructurations et surtout d'allègements et d'économies décidées par le commandement américain bien avant les mesures prises par le gouvernement de notre pays en 1966. L'*US Army* quitte les installations le 13 mars 1967 (la date limite est le 31) et leur dévolution est décidée le 5 octobre. La partie boisée avec ses hangars, ses aires et ses routes revient à son propriétaire devenu l'Office national des forêts (ONF), cependant que le camp bâti est attribué à divers organismes : l'Education nationale, des sociétés et des entreprises, comme nous l'avons vécu à Nancy à ce moment pour la forêt de Haye. La restitution officielle par les Etats-Unis au service du Génie de l'armée française n'a lieu que le 12 janvier 1968. Une partie est restée militaire et un régiment français a sa garnison à La Braconne. A propos de la partie plus spécifiquement forestière, en 2007, dans la publication historique consacrée au camp citée plus haut (n°19), son auteur écrit que "la zone forestière n'a pas été vraiment réhabilitée en tant que forêt" et qu'elle "laisse au promeneur une impression un peu nostalgique d'abandon et de tristesse". J'ai eu un sentiment similaire en 2017 en parcourant la forêt et l'ancien dépôt du génie à Saint-Benoît-la-Forêt près de Chinon²⁰. Nous avons la grande chance en Lorraine de ne pas ressentir cela dans la forêt de Haye grâce aux activités qui s'y déploient maintenant.

Le grand dépôt de munitions de la forêt de Trois-Fontaines en Champagne à partir de 1951

Trois Fontaines Ammunition Depot (TFAD) est le plus grand dépôt de munitions américain de notre pays installé dans une forêt domaniale. En effet, si le dépôt de Captieux occupe une surface beaucoup plus importante, il ne s'agit pas d'une forêt domaniale mais d'un camp militaire qui existait avant la dévolution d'environ 10000 hectares à l'armée américaine. Créé dès le début de la présence américaine, le dépôt de Trois-Fontaines occupe au total et finalement environ 5100 hectares constitués de forêt domaniale (4661 ha), de surfaces boisées, de parcelles et d'étangs originellement privés qui ont été acquis ou loués entre 1951 et 1955²¹, et au sein desquels des routes sont tracées et un embranchement ferroviaire est construit avec la création d'une sorte de gare dans un grand espace déboisé où aboutissent deux voies de garage. Cet espace n'est pas comme on pourrait le croire issu d'un déboisement américain. Il s'agit d'un terrain provenant d'une ancienne ferme qui se livrait à l'élevage des moutons et qui porte le nom de "La Neuve-Grange". Cet espace où l'*US Army* a fait des aménagements dont la plupart ont aujourd'hui disparu, garde cependant quelques traces de cette activité. La zone vie ou de commandement (*Support Command*) est détachée de la zone des stockages et se trouve dans le département de la Meuse où elle occupe initialement 170 hectares acquis en 1955 et répartis entre Robert-Espagne et Lisle-en-Rigault. Des acquisitions et locations ultérieures, en partie à Jean-d'Heurs et Lisle-en-Rigault, portent la surface à 240 hectares, 180 000 mètres carrés couverts et une capacité d'hébergement de 1200 personnes et de 140 gros véhicules²².

Une aussi vaste superficie conduit à des chiffres impressionnants : 56 kilomètres de clôture et environ 100 kilomètres de routes, un peu moins de 220000 mètres carrés bâtis dans plus de cinq mille hectares de forêt. Compte tenu de son établissement précoce, le dépôt ne dispose pas d'abris à munitions bétonnés, mais d'un ensemble de 3780 abris divers en mars 1956. Ceux-ci sont dispersés dans la forêt, qui n'a pas subi de déboisement et dont les couverts assurent un certain camouflage. Ils sont de plusieurs types. Des cabanes en bois et de teinte assez claire ont dû être installées en premier et sans doute assez rapidement, ainsi que des appentis en bois dotés de bâches et en partie ouverts aux vents où semblent s'effectuer, au moins au début, les opérations de maintenance des obus. Les photographies montrent aussi des bâtiments de couleur claire qui pourraient être en fibrociment et des hangars métalliques

Fillod²³ (figure 4) de couleur sombre. Leur achat est attesté par les documents d'archives conservés au SHD.



Figure 4 : un bâtiment métallique Fillod à Trois-Fontaines. Collection J.-P. Frêche.

Selon les témoignages des anciens, le sol est bétonné et les obus sont conservés debout sur des palettes. De nombreuses photographies attestent de la présence de ces différentes constructions. Le site est immense et mal clôturé²⁴, au moins initialement, dans un terrain argileux et qui retient l'humidité, si bien que les munitions sont conservées dans des conditions assez peu satisfaisantes selon les rapports transmis par les officiers de liaison français. En juillet 1960, le site utilise les services d'un peu plus de trois cents militaires américains, et de presque mille employés français civils. La création d'un dépôt aussi important en surface, en nombre d'abris et en personnel entraîne inévitablement quelques dégâts à l'environnement, mais le rapport de la réunion tenue à propos de l'occupation des forêts le 1^{er} décembre 1955 indique que les dépôts de munitions amènent peu de dégradations, contrairement aux dépôts de matériels. La photographie aérienne ci-dessous (figure 5) prise en direction du *Command Support* de *TFAD* et, à gauche, de la zone des stockages, montre que la forêt a conservé sa continuité et qu'on n'y aperçoit aucune construction.



Figure 5 : le *Support Command* de Trois-Fontaines et, derrière lui, la forêt où les munitions sont conservées dans des baraquements. Collection de l'auteur via J.-L. Demandre.

Cependant, en juillet 1957, le rapport mensuel du mois de juin de l'officier de liaison en poste à Verdun indique que, le 25 juin, le directeur général des E&F s'est opposé à de nouveaux déboisements, sur une surface d'environ six hectares, ce qui est peu par rapport à l'étendue totale du dépôt. Ces déboisements étaient destinés à la création de nouveaux abris à munitions²⁵. Il s'agissait peut-être d'abris bétonnés Stradley (voir plus loin la figure 7), et ce refus peut constituer une des causes de la suppression de *TFAD* en 1965 à la suite de la construction dans la région des dépôts neufs de Vatry et de Verdun à partir de 1957 avec leur mise en service en 1961 et 1962²⁶. Il y a sans doute une autre cause qui est la volonté de stocker des munitions nucléaires dans au moins la première de ces infrastructures, qui est appelée "Connantray" par notre pays.

Ce qui aurait pu se produire dans la forêt de Blois à partir de 1952 si la direction générale des E&F n'avait mis d'emblée un holà à cette demande²⁷.

En septembre 1952, à une date que le courrier ne précise pas, le ministre de la Défense nationale écrit à son collègue de l'Agriculture pour lui faire connaître qu'il est saisi par les autorités américaines d'une demande de deux terrains d'une superficie totale de quarante hectares, situés à la lisière est de la forêt domaniale de Blois, en vue de l'installation d'un central mécanographique. Ces emplacements se trouvent à l'ouest de la ville, en direction d'Herbault, à environ cinq kilomètres. Ils sont donc à l'opposé de la Sologne et de Chambord, et ont été reconnus à la suite de visites effectuées en présence de responsables des E&F, l'une avec le conservateur d'Orléans et l'autre avec l'inspecteur de Blois, dont les avis ont été écoutés. L'emplacement du site est-il précisé, est particulièrement favorable dans le plan général d'implantation de la *ComZ*. Pour cette raison, le ministre indique qu'il a déjà fait l'objet d'une demande à laquelle l'Agriculture n'a pas donné suite ! Il se permet d'insister pour que cette seconde demande soit étudiée avec le maximum de compréhension (*sic*) cependant qu'il s'attachera à présenter aux autorités américaines toutes les clauses qu'il (le ministre de l'Agriculture) pourra faire valoir...

La visite réalisée le 7 septembre en présence de trois responsables d'Orléans, le conservateur et l'ingénieur, commence à la préfecture, comme souvent, et elle se poursuit bien sûr sur le terrain. La parcelle est semée de grands chênes assez espacés ; c'est un ancien emplacement militaire allemand de la Seconde Guerre mondiale qui comporte plusieurs routes et des quais de déchargement pour des camions, ainsi qu'un terrain de sport et une piscine qui doivent en être séparés si l'opération a lieu. L'eau et l'électricité sont présentes. Les Américains prévoient la construction de dix à douze baraquements sans étage de quatre-vingt mètres de long et vingt-cinq de large, et d'un parc pour cent quarante camions (figure 6), l'ensemble étant utilisé par mille employés militaires et civils. On ne sait pas si ces derniers sont des Français, mais c'est dans l'ordre des choses car notre pays s'oppose à l'importation de main d'oeuvre étrangère à destination de l'*US Army*. L'endroit semble vivement intéresser les Américains, et l'espacement des arbres permettrait de limiter les déboisements, ce que les représentants des E&F ne contestent pas.



Figure 6 : le plan du site de Blois. SHD 12 Q 205-2.

Une nouvelle visite, officielle elle aussi, a lieu le 13. Si les officiers américains sont au nombre de onze, la plupart étant officiers supérieurs, les Français ne sont que deux : un adjudant de la mission locale de liaison, et l'ingénieur de Blois. Nous pouvons constater que le rapport de nombre et de grade est très défavorable à notre pays. C'est fréquemment ce qui se produit et c'est une erreur majeure à différents points de vue. Le compte rendu, manifestement rédigé par l'adjudant, confirme dans l'ensemble le document précédent, bien que le nombre des véhicules a légèrement augmenté et que onze autres bâtiments sont prévus pour le casernement. Les emplacements prédéfinis sont ceux que souhaitent les E&F qui, semble-t-il, ne s'opposent pas aux abattages. Cependant le sous-officier reste prudent, et écrit qu'il faut leur demander un avis motivé. Le compte rendu d'une troisième visite, effectuée le 11 octobre, est envoyé le 12 par le capitaine Fournier, officier de liaison de la *ComZ* à Orléans, à la MCLAAA. Six hauts responsables américains étaient présents avec quatre Français de rang très inférieur dont l'ingénieur E&F de Blois autorisé à être présent "par courtoisie" (*sic*). Après avoir effectué une visite à la préfecture, le groupe s'est rendu sur le site qu'il a visité sans faire de commentaire, et le général venu de Heidelberg a indiqué qu'il réfléchirait pour savoir si le site convient à l'emploi pour lequel il est sélectionné.

Le 4 octobre, le ministre de l'Agriculture (en réalité le directeur général des E&F qui est le signataire), répond à son collègue (en réalité à la MCLAAA) à la suite de sa nouvelle saisine par le conservateur d'Orléans. Il est précisé ici que l'emplacement a une superficie de cinquante hectares et doit recevoir un parc à camions et des baraquements pour mille hommes et cent officiers. Le directeur général oppose un refus très net à cette demande en précisant que jusque-là ses autorisations concernaient de vastes surfaces destinées au stockage de matériels de guerre en vue de leur camouflage, et qu'il n'en est pas du tout de même dans la présente situation. Le plan fourni à l'appui de la demande montre effectivement les composantes citées pour l'installation. Le directeur termine en mentionnant que la simplicité de dévolution liée à la nature de la forêt ne justifie pas cette demande et que les nécessités du reboisement et celles de l'exploitation sont incompatibles avec une telle installation. Cette demande n'a donc pas de suite, et aucune installation américaine n'aura lieu à Blois ou à proximité. La région intéressait sans doute l'*US Army* en raison du fait qu'elle avait disposé d'un camp à Blois pendant la Première Guerre mondiale.

Le rejet de la demande de la forêt d'Ivoy-le-Pré, près de Bourges, pour constituer un dépôt de munitions français en 1952 !²⁸

Il ne faut pas croire que l'opposition du ministre de l'Agriculture et celle du directeur des E&F ne sont dirigées que contre les Américains. Elles s'exercent aussi en défaveur de projets de l'armée française. L'exemple qui suit décrit le refus de dévolution en vue de la création d'un dépôt de munitions pour l'armée de l'Air de notre pays en 1951-1952, c'est-à-dire simultanément aux demandes américaines.

Le 3 janvier 1952, le ministre de l'Agriculture écrit à son collègue le ministre de la Défense nationale pour lui faire part de la prospection de la forêt d'Ivoy-le-Pré par le service du Génie, en vue de l'installation d'un dépôt de munitions d'une superficie de cinq cents hectares au bénéfice de l'armée de l'Air. La forêt, qui porte aussi ce nom, se trouve à quelques kilomètres au nord-est de la Chapelle d'Angillon, dans le Cher. En lui rappelant les répercussions qu'une telle utilisation a pour les propriétaires forestiers, il lui demande de rechercher pour cela des terrains improductifs, landes ou friches, abondants dans la région de Gien ou de Vierzon, afin de ne pas réduire la production de bois, qui est déjà déficitaire. Il ajoute qu'en plus de cette amputation, dans la partie la plus intéressante d'une forêt par ailleurs bien aménagée, il faudrait détourner la route nationale de dix kilomètres, et ceci dans la forêt elle-même.

Le même souci de préservation du cadre forestier et de son exploitation se manifeste lors du choix des surfaces dévolues aux bases aériennes par les responsables nationaux français. Les Américains présentent en effet fréquemment des demandes d'installations qui vont au-delà de ce qui est prévu par le *SHAPE* (*Supreme Headquarters Allied Power Europe*, Commandement suprême des forces alliées en Europe) ou par notre pays, et qui nécessitent bien sûr de la place. C'est par exemple l'implantation différente d'une marguerite (surface circulaire ou ovale comportant des espaces de stationnement pour les avions), donc éventuellement des hectares supplémentaires où seront inéluctablement coupés tous les arbres qui s'y trouvent. Les rapports des réunions qui se tiennent au Secrétariat général permanent de la défense nationale à propos de la localisation, de l'enveloppe territoriale et des installations intérieures des bases mentionnent les inquiétudes de ses membres et les limites qu'ils imposent à ces installations et extensions. C'est ainsi que le samedi 29 novembre 1952, à l'occasion de la discussion relative à la base de Rosières-en-Haye, dite "de Toul-Rosières" ou *TRAB*, non loin de Toul, en Lorraine, il est écrit que la demande conduirait à la disparition de trente-trois hectares de forêt à laquelle s'ajouteraient les pertes d'exploitation et les frais éventuels de remembrement et de transfert des entreprises²⁹.

Les forêts d'Arc-en-Barrois et de Crenay près de Chaumont et le projet d'installation de missiles Matador de 1954 à 1956

L'engin *Matador MGM 1* est le premier missile de croisière sol-sol de l'armée des Etats-Unis³⁰. Il est déployé en 1953-1954 en Allemagne, et l'*US Air Force* envisage à ce moment d'installer des sites de lancement près des bases aériennes de Chaumont-Semoutiers (Haute-Marne) et de Laon-Couvron (Aisne). D'une portée d'environ onze cent kilomètres, le missile peut être armé d'un explosif classique, mais la réalité est que l'ogive est nucléaire avec une charge de vingt kilotonnes. Les autorités françaises le savent mais elles ne s'opposent pas à cette opération, désirant seulement, d'après Olivier Pottier³¹, qu'elle reste ultrasecrète et qu'elle soit désignée par des noms de code. Les installations doivent se situer entre cinq et dix miles (neuf et dix-neuf kilomètres) d'une base aérienne, les rampes étant espacées de trois kilomètres. Une première demande américaine, pour un premier escadron de missiles, est déposée en 1954, et une seconde l'est en 1956.

Les sites choisis autour de la base de Semoutiers, à quelques kilomètres au sud-ouest de Chaumont, en 1955, se trouvent d'abord dans la forêt d'Arc-en-Barrois. Cette petite ville est à vingt kilomètres au sud de la base. Malheureusement les forêts appartiennent à une société, la Société civile immobilière et foncière du Barrois, en d'autres termes à la Maison royale de France, qui refuse toute expropriation et menace de porter l'affaire devant les tribunaux. Face à la malencontreuse publicité que ce recours constituerait, et compte tenu aussi de l'opposition que manifestent certains parlementaires, le président du Conseil donne en fin d'année des instructions pour que l'idée d'utiliser ce site soit abandonnée. Le second choix d'installation s'est porté sur Crenay, à huit kilomètres au sud-sud-est de la base, où se trouve un ancien champ de tir de la garnison de Chaumont. Là encore, l'implantation est rendue impossible. Il s'agit cette fois de l'opposition des E&F qui viennent d'investir une somme importante dans son reboisement.

La question de l'installation du premier escadron de missiles n'est toujours pas réglée en début d'année 1957 au moment où l'ambassade à Paris demande la modification des termes de l'accord Dunn-Schumann du 4 octobre 1952 relatif aux bases aériennes. Cet accord interdit en effet aux Etats-Unis d'introduire dans notre pays des armes non conventionnelles sans consultation et accord préalable. Finalement, diverses difficultés feront qu'aucun missile *Matador* ne sera déployé dans notre pays. Ces missiles sont rapatriés aux Etats-Unis en 1962 et retirés du service l'année suivante. Ils sont remplacés par le très célèbre missile *MGM 31 Pershing*.

Les cas particuliers : les forêts non domaniales, l'*US Air Force* et les achats

Des terres non domaniales : les landes boisées de Captieux en Gironde à partir de 1950

Le grand dépôt de Captieux se trouve inclus dans la zone initialement dite *Basec* de la *ComZ* et il accueille un immense entrepôt de munitions. Comme déjà indiqué plus haut, il ne s'agit pas d'une forêt domaniale mais de landes boisées qui appartiennent au domaine de l'armée de l'Air lorsque les Américains s'y installent. La surface qui leur est concédée est la plus importante de tout notre pays : 9366 hectares, et ceci dès le 15 novembre 1950, ce qui est très précoce³². Il s'y ajoute 79 hectares acquis sur le compte spécial et mis à leur disposition le 1^{er} janvier 1952, sans doute pour l'établissement de la voie ferrée de desserte. L'histoire de ce terrain est intéressante et elle constitue une autre belle illustration de mon propos.

L'histoire militaire contemporaine de ce site a été racontée par Mercier³³. Au moment où l'armée s'y installe pendant la Première Guerre mondiale, il est déjà desservi par une voie ferrée. Un camp de prisonniers est édifié, sans doute en 1916, et une école de pilotage est créée à la fin de 1917. Mais ce qui est très important est la présence à partir du 1^{er} mars 1918 d'une compagnie de sapeurs forestiers³⁴ appartenant au corps expéditionnaire américain dans notre pays, l'*American Expeditionary Force (AEF)*. Ils sont dotés d'un matériel très moderne, et leur mission est de ravitailler l'*AEF* en bois destiné à fabriquer des traverses de chemin de fer, des pièces de bois pour l'aménagement du champ de bataille, du bois de chauffage, *etc.* Mercier rapporte qu'ils ont abattu 55000 arbres. Le camp qu'ils avaient établi a été abandonné le 11 mai 1919, et, en dehors de la question de la forêt et du bois, il est intéressant de faire remarquer à nouveau combien les Américains ont réemployé de sites de la Première et de la Seconde Guerre mondiale pendant leur présence en France de 1918 à 1967. Après eux, l'armée française s'est intéressée au site avant la Seconde Guerre mondiale, sa superficie a été grandement étendue et des installations y ont été créées, que les Allemands ont gravement

endommagées en partant au moment de la Libération, et que les Américains ont certainement trouvées en mauvais état.

Pendant la quinzaine d'années pendant laquelle ils ont disposé de cette vaste emprise, les Américains y ont stocké des munitions. Ils ont donc construit des routes, environ deux cents kilomètres dit-on, ainsi que des abris à munitions. Dans la décennie 1950-1960, ce sont de petites structures, de la taille d'un gros garage pour voiture, en bois, fibrociment ou métal, susceptibles de se démonter, et qui peuvent être installées sous les arbres, sans occasionner de gros dégâts à la forêt. Ils sont de modèles similaires à ceux qu'on trouve à Trois-Fontaines dans le département de la Marne. A Captieux, pour une surface d'environ 10000 hectares, soit le double de celle de ce dépôt marnais, où il y a 3780 abris à munitions, on peut supposer qu'il y en existe aussi environ le double. En 1957, les Américains décident de moderniser leurs installations au titre de l'année fiscale 1958 (*fiscal year 1958*) en construisant des abris en béton, dits "abris Stradley" ou "igloos". Ils sont plus vastes et plus sûrs que leurs prédécesseurs, et d'une grande solidité mais ils ne se démontent pas (figure 7). Le même modèle est réalisé partout. Ces abris semi-enterrés sont camouflés sous de la terre et de l'herbe, mais ils sont là pour très longtemps, de même que les routes, surtout si elles sont bétonnées (figure 8).



Figure 7 : un abri Stradley neuf et recouvert de terre mais non encore engazonné sur un espace issu du déboisement au dépôt du Rozelier à Verdun. Collection capitaine Baudelot.



Figure 8 : une route bétonnée dans le dépôt de la forêt de Haye en Lorraine.
Photographie P. Labrude, mai 2020.

La documentation ouverte actuellement disponible indique que ces abris ne sont aujourd'hui qu'au nombre d'une cinquantaine dans l'ancien dépôt. Ce sont donc les seuls que les Américains ont fait construire. Ceci est la conséquence de l'abandon du projet quatre mois après son initiation en mai 1957 au profit de deux dépôts neufs dont les installations sont prévues d'une part à Châlons-Vatry (Connantray en réalité) en Champagne et d'autre part à Verdun en Lorraine (Le Rozelier)³⁵. Le projet de Captieux devait certainement en compter plusieurs centaines. Il y en a cent en effet sur le dépôt créé au Rozelier à Verdun en 1959-1962 dans une forêt militaire de moins de quatre cent hectares.

A l'issue du départ américain en 1966-1967 et de la restitution des biens dont l'*US Army* a disposé, le site est repris par l'armée française qui en est le propriétaire. Toutefois plusieurs questions sont évoquées au cours des réunions qui ont lieu à ce moment, en particulier à la préfecture : les usages qui seront faits de ce bien, les incidences que ces emplois auront sur le milieu naturel et sur les civils présents dans le voisinage, les usages futurs de la forêt et la question de son reboisement. C'est ainsi que Mercier, cité ci-dessus, rapporte un article du quotidien *Sud-Ouest* du 3 février 1968 : "l'autorité militaire prendra toutes les mesures pour éviter toute pollution des eaux, pour permettre la création d'une réserve cynégétique ainsi qu'un reboisement aussi étendu que possible dans la mesure compatible avec les activités projetées et d'assurer à ses frais et par ses propres moyens, l'entretien et le débroussaillage permanent de ces terrains. Il est demandé qu'un plan de reboisement soit dressé d'un commun accord (...) la première tranche d'une superficie de 1000 hectares (...)".

L'US Air Force : le dépôt de la forêt de Gobessart à côté de Saint-Mihiel (Meuse) en 1952-1953

L'accord Dunn-Schuman (respectivement ambassadeur des Etats-Unis à Paris et ministre français des Affaires étrangères) portant sur les bases aériennes, signé à Paris le 4 octobre 1952, prévoit la création de deux dépôts de munitions : l'un dans "la région de Verdun-Saint-Mihiel ou dépôt de remplacement" et l'autre "dans la région ouest". Le dépôt de Saint-Mihiel³⁶ est constitué de deux parties : d'une part ce qu'on peut appeler la base vie, et d'autre part la zone des stockages. La première utilise l'ancien quartier d'artillerie Sénarmont de l'armée française, qui se trouve à la sortie de la ville, en direction d'Apremont et de la forêt de Gobessart où sont stockées les munitions. Mis à disposition de l'*US Air Force* le 8 octobre 1952 et très bien remis en état puisque ce n'était plus qu'une ruine..., le casernement occupe treize hectares. La zone de stockage, de surface variable selon les sources comme nous l'avons déjà vu, dispose de 400 à 450 hectares situés dans la forêt domaniale de Gobessart, entre Saint-Mihiel et Apremont-la-Forêt. Ces lieux, qui appartiennent au saillant de Saint-Mihiel de la Première Guerre mondiale, rappellent aux Américains la reprise de ce saillant à la fin de 1918. Les travaux d'aménagement de la forêt, qui doivent débuter en mars 1954, prévoient la réalisation de 150 aires de stockage reliées par 40 kilomètres de routes, de quatre citernes à eau pour l'incendie et d'une clôture, et de seulement quelques bâtiments (postes de garde, transformateur, atelier). Il n'est pas alors question d'abris pour les munitions. Cependant des baraques spéciales sont commandées en 1954 et des livraisons ont lieu. Ce ne sont pas de constructions Fillod ici. Les routes créent un maillage régulier à l'intérieur du domaine ; elles sont bordées par les aires et par les baraques (figure 9).

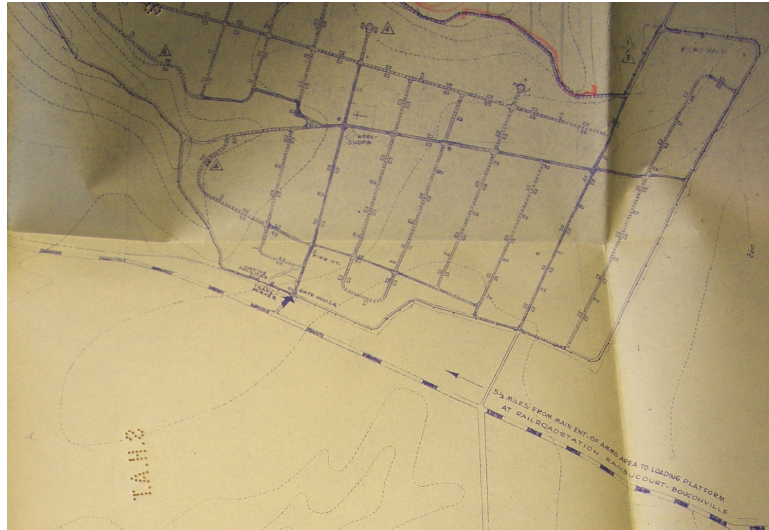


Figure 9 : plan partiel de la zone de stockage de la forêt. SHD, 12 Q 162.

Le dépôt terminé est réputé avoir une capacité de stockage de 13000 tonnes de munitions conventionnelles. Comme le montre le plan ci-dessus³⁷, les mouvements des munitions s'effectuent par camions depuis la gare de Rambucourt-Bouconville, sur la voie ferrée Metz-Lérouville, adaptée à cet usage, et non depuis celle de Saint-Mihiel où la manutention en gare et le trafic ferroviaire sont sans doute plus difficiles. A partir du milieu de l'année 1961, l'usage du site est partagé avec l'*US Army*. La forêt abrite aussi une station hertzienne qui, aujourd'hui, n'existe plus. L'emprise ne comporte à ma connaissance aucun abri bétonné de type Stradley. Je n'en ai vu aucun à l'occasion d'une visite assez détaillée que j'y ai faite avec un ancien employé civil français du dépôt il y a une dizaine d'années, tout comme je n'ai pas vu de traces de stockage autres que des aires bétonnées. Il n'existe aujourd'hui plus aucune des baraques qui ont été posées en 1954-1955 car elles devaient pouvoir se démonter si bien que les Américains les ont certainement enlevées en 1966-1967 comme ils en avaient le droit³⁸. L'absence d'igloos me semble normale car ces abris bétonnés n'ont pas été édifiés dans les dépôts créés dès le début de la décennie 1950, comme l'a été celui de Saint-Mihiel. Des propos, tenus par des "connaisseurs", mais qui ne sont jamais étayés par la présentation de documents, et auxquels je ne crois pas, évoquent la réalisation d'une installation souterraine qui aurait été remblayée et dissimulée au moment de la fermeture du dépôt³⁹. Le plan présenté ci-dessus et les traces actuellement visibles attestent que les stockages ont été effectués dans des conditions assez voisines de celles de Trois-Fontaines, sans doute meilleures en raison du réseau de route auprès desquelles les baraques étaient construites. Aussi l'assertion selon laquelle les dépôts de munitions occasionnent peu de dégâts apparaît encore exacte à Saint-Mihiel.

Un exemple d'achat : la forêt de Chanteau à Orléans à partir de 1954

Les installations américaines de la forêt de Chanteau, au lieu-dit "La Foulonnerie", sont construites *de novo* sur une parcelle de terrain acquise à cet effet sur le compte spécial n° 12034 de la MCLAAA. Les quatre-vingt-deux hectares mis à la disposition de l'*US Army* le 2 avril 1954⁴⁰ sont en quelque sorte inclus dans la forêt d'Orléans, comme leur nom américain en fait souvent foi : "hôpital de la forêt d'Orléans" et comme le montrent bien aujourd'hui les photographies aériennes (figure 10) où l'enclave très bâtie du camp constitue une tache claire dans le vert continu de la forêt. Cette acquisition fait l'objet d'une convention avec les E&F en date du 2 décembre 1954⁴¹. Après l'abattage des arbres, le retrait des souches, le sciage, la mise en tas et la vente du bois comme cela se pratique toujours, la création, le renforcement et

l'élargissement des routes dans ce qui était la forêt, les travaux qui sont menés à partir de 1955 doivent conduire à la réalisation d'un hôpital de mille lits⁴² du modèle standard dit *emergency*, et des divers et vastes bâtiments nécessités par la création d'un dépôt qui appartient vraisemblablement au *Quartermaster* (Intendance). Un embranchement ferroviaire est établi à partir de la voie ferrée qui passe contre le camp.

Au départ des Américains, le site de Chanteau et les installations dites "de Maisonfort" à Olivet sont proposés au Service de santé militaire. Celui-ci choisit Chanteau, non pas pour l'hôpital qui n'a jamais été terminé et qui a constamment servi d'établissement scolaire, mais parce que les installations du dépôt se prêtent bien à leur transformation en établissements techniques sanitaires, en particulier pour accueillir la pharmacie centrale des armées et son usine⁴³, et aussi parce qu'il existe un embranchement ferroviaire. Pour leur part, les magnifiques bâtiments de l'hôpital-école voient rapidement arriver l'Ecole des sous-officiers du Service de santé qui se trouve à Mourmelon, certainement dans des installations plus médiocres. Un régiment, lui aussi venu d'une vieille caserne orléanaise, complète l'occupation du site. En 2020, le camp est toujours activement occupé par l'armée française et, comme déjà indiqué, il constitue toujours une petite enclave très bétonnée à l'orée des 50.000 hectares de la forêt d'Orléans (figure 10).

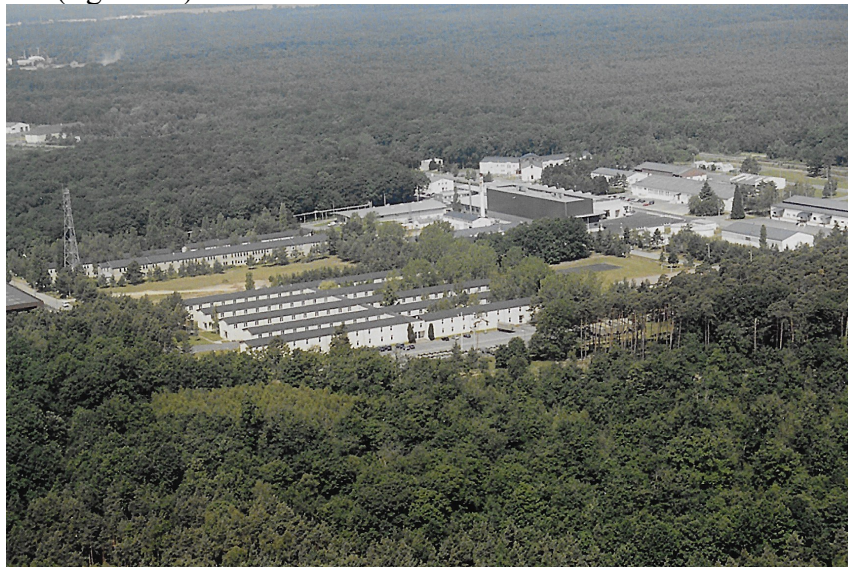


Figure 10 : une vue aérienne assez récente (2002) du camp de Chanteau dans la forêt d'Orléans. Photographie offerte à l'auteur par le Service de santé des armées.

Les réactions françaises aux abattages et aux "dévastations"

La réunion du 1^{er} décembre 1955 et son bilan

Le 1^{er} décembre 1955 une réunion consacrée à "l'occupation par les forces américaines de certaines forêts domaniales" a lieu à Paris au siège de la MCLAAA, 51 boulevard de Latour-Maubourg. A son issue, il est décidé que les représentants de la Direction générale des E&F établiront un rapport sur ces occupations, en précisant les surfaces utilisées et inutilisées, et quels déboisements y ont été effectués. De son côté, un membre de la mission de liaison, qui a participé à la réunion, est chargé de rédiger un compte rendu des débats et des décisions et propositions.

Le rapport des E&F est adressé sous la forme d'une lettre par le ministre de l'Agriculture, en réalité la direction générale des E&F, au président du Conseil, en fait au chef de la

MCLAAA, M. de La Tour du Pin, le 3 janvier 1956 (la lettre est datée de 1955 par erreur)⁴⁴. Le bilan établi montre qu'au 31 décembre 1955 trois forêts sont utilisées pour des dépôts de munitions, qui correspondent à une superficie de 9255 hectares et sans que ces établissements causent de gros dégâts. Pour leur part, les trois dépôts de matériel occupent 2842 hectares mais les déboisements y sont importants. Au total, en tenant compte de la surface concédée à Orléans (82 hectares), les Américains bénéficient de 12179 hectares, ils en occupent 10921, parmi lesquels 1001 sont déboisés. Ces 10921 hectares correspondent à la totalité des surfaces dévolues aux dépôts de munitions et à 1666 hectares de dépôts de matériel. Le rapport indique que le dépôt de Haye, soit 494 hectares, est totalement déboisé. Nous savons que ceci n'est pas juste et qu'une petite moitié seulement a subi ce sort. La surface totale effectivement dégradée est donc d'environ 750 hectares si les surfaces autres que la forêt de Haye sont complètement arasées. Le rapport propose de récupérer ce qui n'est pas utilisé par les forces américaines, soit 1258 hectares, et de déclasser les trois sites qui rassemblent des munitions.

La lettre poursuit en indiquant qu'il convient de mettre un terme à cette "dilapidation du domaine forestier privé de l'Etat et de récupérer les parties non utilisées", c'est-à-dire les 1258 hectares cités ci-dessus. Les E&F aimeraient que soient déclassés les dépôts de Trois-Fontaines, La Braconne et Chizé où les dommages sont encore limités mais où il est prévu d'en effectuer d'importants. Aussi cette question doit-elle être envisagée avant le début de ces programmes. Le déplacement des installations est alors abordé, notamment le dépôt de l'*USAFE* de Chizé, vers "des installations militaires souterraines existantes dans la zone ouest". Sont-ce d'anciennes carrières comme il en existe un nombre important dans le Val-de-Loire et au bord de certaines rivières, que les Allemands ont employées pendant la Seconde Guerre mondiale et auxquelles les Américains se sont intéressés au début de la décennie pour en faire de dépôts de carburant ? Rien n'est précisé et je ne sais pas ce que le directeur général suggère ainsi. Pour Chinon, il préconise que soient rendus trente-cinq hectares des installations primitives du dépôt, qui ne servent plus, et il demande que soient employés les milliers d'hectares de landes qui bordent la forêt dans sa partie sud-ouest. On pense en effet aux landes du Ruchard qui sont voisines et d'ailleurs occupées par un camp militaire français. D'une manière générale, conclut le directeur général, il serait plus opportun d'employer à cet effet des terrains sans valeur agricole ni forestière que des forêts domaniales. C'est effectivement une suggestion pleine de bon sens.

Pour sa part, le compte rendu de la conférence du 1^{er} décembre 1955, dépourvu de date, s'intitule "Conférence du 1^{er} décembre sur la protection des forêts"⁴⁵. Le premier point envisagé est "la situation actuelle". Il débute par l'indication de la superficie concédée, environ 13000 ha, dont il est indiqué que la presque totalité est occupée. Ceci n'est pas exact comme nous le savons. Le pourcentage de déboisement varie de 3 à 60% selon les emprises, et il est vraisemblable que les abattages iront croissant s'il n'y est pas mis un terme. Le camouflage et la protection contre les radiations dues aux armes atomiques, qui constituaient des arguments pour le choix des forêts en 1951, sont maintenant contestés. Le risque de voir se créer "de grandes brèches" dans celles-ci est important. Il faut donc savoir si les nécessités militaires priment sur celles des E&F... Le compte rendu évoque alors les "requêtes américaines". De nouvelles demandes de déboisements ont été formulées à Trois-Fontaines, et des implantations nouvelles sont souhaitées à Arc-en-Barrois (au sud de Chaumont) et près de Laon. Nous avons vu qu'il s'agit d'y créer des rampes de lancement de missiles *Matador*, que la présidence du Conseil s'est émue de ces projets, qu'ils "s'éterniseront" et qu'ils n'aboutiront pas. Quels sont alors les remèdes possibles ? Il y a six solutions : réviser l'accord de 1953 sur les forêts, disperser les emprises, en créer de nouvelles dans les Landes, les Causses ou "des terres stériles", supprimer des dépôts existants, aux endroits où des grands travaux n'ont pas

encore été entrepris (la suppression du dépôt de Trois-Fontaines constitue une des principales demandes de la direction générale de E&F), améliorer les relations locales entre les utilisateurs américains et l'administration des E&F, mettre à la disposition des Américains des sites militaires inemployés et des ouvrages existants permettant le stockage de munitions⁴⁶. Suivent deux pages qui présentent la liste des sites avec des indications sur leurs caractéristiques. Nous ne serons pas étonnés que ce soit la zone avant (*Adsec*) de la *ComZ* qui comporte le plus de sites forestiers et la plus grande surface occupée : Haye à Nancy, Trois-Fontaines associé à Haye-Renaut, Jean d'Heurs et Villers-en-Lieu, enfin Gobessart-Apremont à Saint-Mihiel. En zone centrale (Orléans), il n'y a que Chanteau à Orléans même. Enfin dans *Basec*, les trois sites sont bien connus : La Braconne, Chinon et Chizé (figure 11). Les surfaces et pourcentages déboisés sont à nouveau précisés : Chizé 3%, La Braconne 25%, Haye 45%, Chinon 60% et Apremont (la forêt de Gobessart près de Saint-Mihiel, utilisée pour des munitions air) : 0%. Ceci n'est cependant pas tout à fait exact car il a fallu effectuer quelques déboisements en vue de réaliser les routes, les aires et les quelques bâtiments nécessaires au dépôt. Ces infrastructures existent encore.

SUPERFICIE DES FORETS MISES A LA DISPOSITION
DE L'ARMEE AMERICAINE (Terre et Air)

	<u>Mis à disposition</u>	<u>Occupés</u>	<u>Déboisés</u>	
Forêt de CHINON	1.048 Ha	600 Ha	360 Ha	60%
" LA BRACONNE	1.032 Ha	663 Ha	170 Ha	25%
" HAYE	494 Ha	494 Ha	225 Ha	45%
" TROIS FONTAINES	5.136 Ha	5.136 Ha		
" HAYE RENAUT				
" BOIS COMMUNAL				
" ORLEANS	82 Ha			
" CHIZE	(4.918 Ha)	3.510 Ha	130 Ha	3%
" APREMONT	404 Ha			
	13.000 Ha			

Figure 11 : la dernière page du compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 1955 avec les surfaces dévolues à l'armée américaine. SHD, 12 Q 198-3.

Dans les archives de la MCLAAA, un autre compte rendu⁴⁷ de la réunion du 1^{er} décembre est joint à celui qui vient d'être envisagé ci-dessus. Il reprend bien sûr des points évoqués par la direction des E&F. Il indique d'abord que l'utilisation stratégique des forêts s'est modifiée depuis 1951, que la notion de camouflage par les couverts forestiers n'est plus d'actualité, que ces couverts constituent maintenant une gêne et donc que le patrimoine forestier va s'en trouver compromis. La réunion du jour a de ce fait pour objet de définir une position française vis-à-vis des forêts qui ont déjà été remises et vis-à-vis des demandes nouvelles. Le compte rendu poursuit en indiquant que ce qui a été remis ne peut être repris, et que le "freinage" (*sic*) en continu des demandes américaines "basées sur des impératifs militaires" n'est pas une

solution. Il faut donc trouver des moyens pour traiter les demandes à venir, et cet alinéa propose des solutions neuves pour cette question :

1. remplacer les stockages de surface par des stockages profondément enterrés ;
2. disperser les emprises et en constituer de plus petites, ce qui a pour avantage de mieux les protéger contre les attaques aériennes, et ceci d'autant plus que pour notre pays des surfaces plus limitées (de dix à cinquante hectares) sont plus faciles à trouver. En contrepartie, il faudra procéder à de nouvelles acquisitions, et le personnel américain sera plus nombreux. Enfin, c'est une opération de longue haleine, sauf si la Défense nationale peut se dessaisir d'installations qu'elle n'utilise pas comme d'anciens dépôts ou des ouvrages de la ligne Maginot ;

3. s'adapter à la situation tout en limitant les destructions et en conservant à la forêt son potentiel par la réalisation d'aménagements forestiers différents (comme l'emploi de plaques P.S.P. ou *Pierced Steel Planking*, initialement utilisées pour constituer des pistes d'aviation sur des prairies pendant la Seconde Guerre mondiale) à la place de l'empierrement des chemins, et l'usage de matériels de manutention (comme les tapis de roulement pour la manipulation des obus plutôt que les portages sur des chemins fréquemment empruntés ; de tels matériels sont utilisés, par exemple à Trois-Fontaines), définir un plan d'ensemble de l'usage des forêts, étudié au niveau central et comportant une participation des E&F.

Vis-à-vis des demandes ultérieures, qui seront d'emblée étudiées avec le souci de la protection du patrimoine forestier, et aussi en vue de décongestionner des zones déjà saturées d'installations américaines, déporter des dépôts dans des zones peu utilisées comme le "Plateau central". Tout cela est d'un grand bon sens. Mais alors, pourquoi donc n'y a-t-on pas pensé plus tôt ? Il apparaît de toute façon que les points 1 et 2 ci-dessus n'ont donné lieu à aucune réalisation.

Une note est adressée le 16 janvier 1956 à l'ambassade des Etats-Unis. Je ne peux pas préciser s'il s'agit d'un des deux documents ci-dessus ou si la MCLAAA a rédigé à cet effet une note particulière dans l'esprit de ce qui s'écrit habituellement au niveau diplomatique.

La réunion du 2 mars 1956 et ses résultats mitigés : l'arrêt des abattages mais la poursuite des dévolutions⁴⁸

Une autre réunion consacrée au même sujet (l'utilisation des forêts par les autorités américaines) se tient le 2 mars 1956 au siège de la mission de liaison à la demande de l'ambassade des Etats-Unis à la suite de la remise de la note au ministère des Affaires étrangères le 16 janvier. Cette concertation doit tenir compte des résultats de la réunion de décembre 1955 et de la lettre des E&F du 3 janvier 1956. La réunion rassemble M. Delbard, le chef de la Mission de liaison, M. Fessenden de l'ambassade, un officier d'*Eucom*, le directeur général des E&F, M. Jonglez, un représentant du ministère de l'Agriculture, un représentant de l'Etat-major des forces armées, et deux officiers de la Mission.

Quatre points de réflexion et de discussion ont été soumis aux autorités américaines : le respect de l'accord du 22 octobre 1953, la restitution des parties forestières non utilisées, l'arrêt des déboisements et le transfert éventuel des dépôts. Le document qui émane de la réunion fait ressortir trois interventions. M. Fessenden indique que l'accord de 1953 sera respecté et que des ordres ont été donnés en ce sens ; que 600 ha seront rendus à La Braconne et qu'une étude est en cours pour Chinon ; que les USA demandent à pouvoir continuer les abattages à l'issue de concertations locales avec les E&F ; qu'ils sont réticents pour des transferts car beaucoup d'argent a déjà été investi dans ce qui existe ; enfin que la nature des dépôts s'est modifiée et qu'ils sont devenus permanents, ce qui a entraîné des déboisements

qui n'étaient pas prévus initialement. C'est une sorte d'excuse consécutive aux dépassements d'abattage qui ont eu lieu, et cette assertion n'est pas totalement exacte : les Américains savaient bien ce qu'ils faisaient et quels engagements ils ne respectaient pas ! M. Jonglez précise alors qu'aucun nouvel établissement et qu'aucune extension de ce qui existe ne seront admis par les E&F sauf ordre formel du gouvernement ; il demande la restitution de tout ce qui ne sert pas et précise qu'aucun nouvel abattage ne sera autorisé dans les dépôts existants, sauf là encore ordre formel du gouvernement ou en raison d'impératifs de sécurité. Il poursuit en demandant que dans toute la mesure du possible, les dépôts soient transférés dans des friches voisines. Il dit ensuite que l'administration qu'il dirige ne peut concilier les déboisements, l'exploitation rationnelle des forêts et la préservation de celles-ci. Il termine en insistant sur le fait que ces déboisements ont un effet déplorable sur l'opinion publique. M. Fessenden mentionne alors que de la main d'oeuvre américaine pourrait être employée à des reboisements. L'ambassade demande l'organisation d'une réunion générale consacrée à l'aménagement des forêts. M. Delbard refuse cette proposition tant que l'ambassade n'aura pas répondu à la note des Affaires étrangères en date du 16 janvier. Par contre, des études locales peuvent être organisées dès à présent en vue de cette réunion d'ensemble. M. Fessenden dit qu'une réponse provisoire sera transmise par l'ambassade au sujet des quatre points évoqués à la présente réunion. Ce document ne fait pas partie des archives que j'ai pu consulter et je n'ai pas trouvé pour le moment d'autres documents faisant état de préoccupations vis-à-vis des forêts à la suite de ces réunions.

Quelques autres affectations de terrains qui apparaissent dans les archives postérieurement à 1956

Les archives de la direction des forêts⁴⁹, dont les références sont disponibles sur internet, révèlent d'autres affectations de forêts, par exemple :

- un projet d'implantation américaine dans la région de Reims en 1956. C'est peut-être un site pour missiles *Matador* dépendant de la base aérienne de Laon-Couvron. Nous avons vu que finalement ces missiles n'avaient pas été implantés dans notre pays ;
- un projet d'implantation d'un dépôt de munitions dans la forêt communale de Saint-Léger-sous-Brienne (Aube) en 1957-1959. C'est sans doute le dépôt extérieur destiné à la base aérienne américaine de Brienne-le-Château. Mais le changement de statut de celle-ci, qui devient base de dispersion (*DOB*) et qui est affectée à l'*US Army* pour l'entretien de ses matériels aériens, a dû entraîner l'annulation du projet par disparition de sa justification. Les photographies aériennes disponibles sur internet ne montrent pas d'infrastructure ressemblant à un tel dépôt, dont l'aspect est très caractéristique ;
- l'affectation de terrains aux armées alliées en forêt de Front de Haye à Thiaucourt (Regniéville, Meurthe-et-Moselle) en 1962. Il s'agit certainement d'installations souterraines de stockage de produits pétroliers comme on peut encore les observer actuellement (2020) sur les photographies aériennes de la forêt. Celle-ci se trouve à peu de distance des infrastructures pétrolières anciennement américaines de Saint-Baussant, sur le trajet de l'oléoduc ex-américain Donges-Melun-Metz ;
- les terrains nécessités par la réalisation des très nombreuses infrastructures pétrolières de l'OTAN destinées aux bases aériennes françaises, américaines et canadiennes.

Les archives de la direction des routes⁵⁰ fournissent aussi d'intéressants renseignements sur les travaux d'infrastructure réalisés dans les forêts au profit des camps et dépôts américains qui ont été envisagés ci-dessus.

Les investissements américains réalisés dans les forêts

Les rapports des auditions (*Hearings*) faites par les membres du Congrès à l'issue du départ des troupes américaines de notre pays en 1966-1967 et de l'opération *Freloc* qui a organisé ce départ, auditions qui portent sur les biens américains situés en France, permettent de connaître avec précision les sommes qui ont été investies par les Etats-Unis pour la construction et l'aménagement de leurs bases de la *Communication Zone* entre 1951 et 1967. A titre de comparaison, j'indiquerai le coût d'un grand dépôt et d'un hôpital de l'*US Army*, et celui d'une base aérienne opérationnelle de l'*USAFE*, les chiffres étant issus des mêmes documents⁵¹. Les valeurs sont exprimées en millions de dollars (MD) et ont été arrondies par mes soins. Elles sont indiquées ci-après dans l'ordre où les forêts sont présentées dans le texte : forêt de Haye, 16,07 MD ; La Braconne, 6,70 ; Chizé, 5,63 ; Captieux, 17,21 ; Chinon, 9,63 ; Saint-Mihiel, 1,33 (pour la seule partie forestière) ; Chanteau, 7,09 (pour l'hôpital-école uniquement). J'ignore le coût du dépôt de Trois-Fontaines et celui du dépôt d'essence de Saint-Baussant. A titre de comparaison, le dépôt d'Ingrandes/Saint-Satur, un peu au nord de Châtellerault, a coûté 10,83 MD, le dépôt de munitions du Rozelier à Verdun 11,08 ; l'hôpital de Chinon (tout près du dépôt du même nom évoqué plus haut), 3,75 ; et la grande base aérienne d'Evreux-Fauville (600 hectares), 23,43 MD... Somme toute, les dépôts forestiers restent dans la norme.

Synthèse et conclusion

A l'issue de l'exposé de ces exemples de dévolutions de forêts et de ces résumés des compte rendus des réunions que ces dévolutions et que ces déboisements ont suscités, on est en droit de se demander pourquoi notre pays n'a pas été plus ferme à ce sujet, ni pourquoi l'accord du 22 octobre 1953 n'a pas été respecté d'emblée, pourquoi aussi les Etats-Unis ont bénéficié de surfaces aussi importantes qu'ils n'ont jamais utilisées en entier, dont l'inutilité n'a pas inquiété notre pays outre mesure jusqu'à ce que les déboisements attirent l'attention, et qu'ils n'ont pas proposé de rendre, et pourquoi également ils n'ont pas plus expliqué à notre pays ce qu'étaient leurs projets.

Plusieurs réponses peuvent être données d'emblée. Notre pays ne peut pas se montrer très ferme ou trop ferme car il a très fortement plaidé pour la signature du Pacte atlantique, dont les Américains ne voulaient pas initialement. Cela est vrai même si celui-ci se place postérieurement à la signature de l'accord de 1948 et même si les Etats-Unis séparent nettement les questions relatives au Pacte atlantique et à l'OTAN de celles de leur ligne de communication en France. Leur présence dans notre pays et l'aide financière⁵² qu'ils lui apportent avec le plan Marshall et le plan d'aide militaire (PAM) constituent pour lui une indéniable perte de souveraineté qui empêche trop de fermeté. Notre pays est peut-être flatté aussi d'occuper une place importante dans la logistique que déploie l'armée des Etats-Unis en vue d'empêcher un nouveau conflit européen ; en même temps, il espère sans doute "rentrer dans ses frais", les dépenses des militaires américains en France compensant celles auxquelles il consent pour la mise sur pied de la ligne de communication et pour sa participation à l'OTAN. Enfin, quand les *GI's* arrivent nombreux chez nous à partir de novembre 1950, aucun plan d'accueil n'a pu être établi et c'est donc dans l'urgence que les premiers terrains et les premières infrastructures construites leur sont dévolues. Il n'est pas possible d'avoir des idées justes de leurs besoins - qu'ils ne connaissent pas non plus - et il n'est pas possible de se montrer lades en discutant de la dévolution de quelques hectares... Comme il n'y a pas de plan d'ensemble de la ligne de communication, comme elle n'est pas décrite dans les accords parce que c'est impossible, comme en plus il y aura des changements de sites et une rotation des unités et que son terme sera d'abord Kehl avant d'être Kaiserslautern, il est impossible pour la Mission de liaison de savoir vers quoi elle va ! Enfin, il est sûr que les Américains ne nous ont pas fait connaître tous leurs projets pour la *Communication Zone*.

Notre pays est cependant coupable de trop de gentillesse, voire de faiblesse, et ceci sur de nombreux points : en laissant les camps et les dépôts être dirigés par un officier américain, ce qui n'était pas inéluctable et ce à quoi s'était opposé le président Auriol lors d'un Conseil de Défense relatif aux bases aériennes ; en faisant comme nous l'avons vu, recevoir leurs délégations en visites de prospection par des ensembles d'officiers et d'officiels français trop restreints par le nombre et trop modestes par le niveau des grades - il en est de même pour les officiers de liaison -, en laissant aux Américains trop de liberté dans la gestion des espaces qui leur sont concédés ; en mettant deux ans avant de conclure un accord cadre sur les forêts ; en ne concluant jamais aucune convention spécifique à chacune des dévolutions en dépit de l'annonce d'instructions ; et en ne chargeant pas l'administration des Eaux et Forêts de veiller avec rigueur à l'exploitation du bois et au respect des boisements. Pourquoi aussi a-t-on confié à des entreprises du bâtiment et des travaux publics le soin d'abattre les arbres ? Comment a-t-on pu alors s'étonner des dégâts occasionnés à ceux-ci ? Cette administration restait cependant vigilante, et c'est son étonnement et son agacement face à l'absence de convention qui ont conduit aux réunions de décembre 1955 et de l'année suivante, et à la restitution d'hectares inemployés. On s'étonne toutefois que les préconisations d'arrêt des dévolutions et de déplacements de sites n'aient été suivies d'aucun effet. En effet, à ma connaissance, d'une part aucun dépôt n'a été déplacé, un seul a été supprimé, celui de Trois-Fontaines, et seulement dix années après ces réunions, et d'autre part, la réalisation de dépôts forestiers s'est poursuivie. Elle a encore lieu au début de la décennie 1960 sur le terrain boisé du Rozelier à Verdun et dans la forêt de Hombourg-Budange au nord-est de Metz. Comme ce ne sont pas des sites domaniaux mais des propriétés militaires, l'opération ne suscite pas de difficultés. C'est encore le cas en Lorraine avec la réalisation du terminal pétrolier de Saint-Baussant, inauguré le 18 janvier 1957, donc peu de temps après "l'affaire de la forêt de Haye", et dont une partie du terrain, destinée aux réservoirs de carburant, est prise sur la forêt⁵³.

On sait aussi que des visites d'ouvrages militaires anciens, particulièrement de la Ligne Maginot, ont été effectuées, sans que les archives n'en indiquent la motivation. A ma connaissance et là encore, aucune n'a débouché sur la création d'un site de stockage de munitions. Ceci se comprend : les transferts auraient déjà été très coûteux en 1957-1958 car beaucoup de constructions réalisées au profit de la *LOC* étaient terminées à ce moment. De leur côté, les militaires américains étaient bien installés chez nous et ils y avaient investi une quantité d'argent considérable. Pour leur part, les réalisations neuves étaient solides, en dépit des critiques qui ont été faites aux entreprises françaises, et elles étaient faites pour durer. On sait très peu en effet que les constructions en dur étaient prévues pour une durée de cinquante années ! Il suffit de regarder aujourd'hui celles qui ont été entretenues correctement pour constater comme elles sont en bon état. Et la destruction de certaines d'entre elles, comme certains hôpitaux, n'a pas été la conséquence de leur vétusté mais de la recherche d'économies, de la disparition de leur usage militaire ou civil, de leur éloignement par rapport à des grandes villes, ou encore des progrès techniques qui ont conduit à d'autres besoins en matière de locaux. Il est possible d'exprimer le même avis à propos des routes bétonnées et des hangars des sites qui ont conservé une activité. La forêt de Haye constitue actuellement un exemple probant de l'état de conservation de certaines routes et de certains hangars.

Il est bien sûr facile aujourd'hui, soixante-dix années plus tard, de dire et d'écrire qu'il aurait fallu faire comme ceci et comme cela. Le bilan à titre historique de ce qui n'allait pas et qui aurait pu mieux fonctionner, apparaît inévitablement comme une critique et comme la proposition de solutions faciles à mettre en oeuvre ! Ceci devait certainement autrement délicat et difficile. A côté des faits, il convient aussi de s'intéresser à la relativité des chiffres...

Il est patent que les déboisements effrayaient les responsables des E&F et qu'ils envisageaient différents moyens en vue de les faire cesser, ce qui est tout à fait normal. Les pourcentages de déboisement par rapport aux surfaces occupées s'établissent en effet à 60% à Chinon, 45 à Nancy (forêt de Haye, 225 ha sur 494), 25 à La Braconne, 3 à Chizé et 0 à Apremont (Gobessart) où existent quand même des routes et des aires... Nous avons envisagé plus haut les restrictions qui peuvent être formulées sur ces valeurs. Toutefois, à propos de la forêt de Haye, par rapport à la surface totale qui a été concédée à l'*US Army* en 1951 (près de mille hectares), ce pourcentage n'est plus que de 22%, et, par rapport aux 6454 hectares de la totalité de la forêt domaniale, cela ne représente plus que 3%. Pour leur part, les 12000 hectares dévolus en 1955 peuvent être rapprochés des quelque 50000 de la forêt d'Orléans, ville où siège le commandement de la ligne de communication. Ceci n'enlève rien à la gravité des dégâts commis et au caractère irréversible de certains d'entre eux, soit parce qu'il n'est pas possible de revenir en arrière, soit parce qu'il a été choisi de laisser la forêt dans l'état où elle était lorsqu'elle a été restituée.

On s'intéressera pour terminer à un aspect qui n'a presque pas donné lieu à des travaux d'historiens depuis 1950 ou depuis 1967 : celui de la présence des infrastructures américaines dans le paysage français, et, "caché" derrière cet aspect, celui de la militarisation de l'espace et de son impact environnemental. Dans l'ouvrage qu'il a fait paraître en 2012, *Mobilizing Nature. The Environmental History of War and Militarization in Modern France*, Pearson⁵⁴ évoque l'extension des zones militaires suscitée dans notre pays par la Guerre froide. Il est certain que l'arrivée d'un nombre significatif de soldats américains à partir de novembre 1950 a conduit dans les années qui ont suivi à la création de dépôts et d'une dizaine de bases aériennes spécifiquement américaines. Nous avons constaté plus haut que les surfaces concédées aux dépôts ont été limitées à une douzaine de milliers d'hectares. Pour leur part, les bases aériennes n'en occupent pas plus. En effet, en accordant à chacune une surface de quatre cents hectares, ce qui est déjà beaucoup et concerne essentiellement les quelques bases de transport, on constate immédiatement que l'ensemble américain ne représente qu'environ quatre mille hectares, et celles dévolues aux Canadiens et à l'OTAN à peu près au double si on les réunit, soit donc un total là encore d'environ douze mille hectares. Ces surfaces apparaissent très faibles à l'échelle de la forêt française et de notre pays.

Peu de commentaires apparaissent nécessaires à propos des coûts car les dépenses effectuées pour l'aménagement des différentes forêts concédées couvrent un large éventail de sommes qui s'inscrivent dans celui des investissements consentis au profit des dépôts, des hôpitaux et des bases aériennes. Faible à Saint-Mihiel où la surface est restreinte, la somme est considérable à Captieux et à la Forêt de Haye.

Pearson ne s'attache que très peu aux infrastructures américaines en France, et, sauf oubli de ma part, je n'ai noté que la mention du dépôt de Saint-Mihiel, ce qui est insignifiant. Même si ces dépôts de munitions n'ont causé que peu de dégâts, il n'est pas possible à mon avis d'affirmer que des arguments de protection écologique justifient ou justifiaient le maintien de ces sites. Ces créations n'ont en effet pas abouti à une protection écologique des territoires militarisés. Même si les déboisements sont restés restreints en dépit des plaintes des E&F, les forêts ont été partiellement dénaturées, même lorsqu'elles accueillaient des munitions, et elles n'ont pas retrouvé leur état initial en 1967 et après. La visite de la forêt de Haye à Nancy le montre bien, tant dans la zone de loisir que dans la zone industrielle. Quant aux bases aériennes, elles ont fait perdre à l'agriculture quelques milliers d'hectares. Ce seraient donc plutôt les dégradations dues aux infrastructures américaines (et Otan) qui auraient fait prendre conscience de la nécessité de mieux protéger le patrimoine forestier, et l'impossibilité ou la

grande difficulté qu'il y aurait eu à rétablir la forêt dans son état initial qui aurait conduit à la création de zones protégées comme la zone de loisirs de Nancy⁵⁵ ou la réserve de la forêt de Chizé⁵⁶. De ce point de vue, cette militarisation de l'espace a été profitable. Quoi qu'on fasse, qu'il soit favorable ou défavorable, le destin des forêts reste entre les mains des hommes. De son côté la France ne doit pas oublier ce que son destin récent doit aux Etats-Unis.

Bibliographie et notes

1. *Forêt et guerre*, Groupe d'histoire des forêts françaises, textes réunis et présentés par A. Corvol et J.-P. Amat, Paris, Editions L'Harmattan, 1994, 325 p.
2. "Installations américaines et canadiennes en France", Service historique de la défense (ultérieurement SHD), château de Vincennes, dossier 2 T 63, 8 pages.
3. SHD, dossiers 185-1 et 187-1.
4. Labrude P., "La prospection en vue de la mise à disposition de l'*US Army* de terrains et d'immeubles dans la zone avant de la ligne de communication américaine en France au début de la décennie 1950", Archives ouvertes, hal-01934688, 7 décembre 2018.
5. SHD, dossier 12 Q 203-2, accord de 1953 sur les forêts.
6. SHD, dossier 12 Q 205-2.
7. Pottier O., *les bases américaines en France 1950-1967*, Paris, L'Harmattan, 2003, 376 p., ici p. 31-33 (accord Parodi-Bruce).
8. Le Guelte G., *Les armes nucléaires mythes et réalités*, Arles, Editions Actes sud, 2009, 390 p., ici p. 41.
9. SHD, dossier 12 Q 198-3.
10. Charnay J.-P., "De la géographie militaire à la géopolitique", dans *Forêt et guerre*, *op. cit.*, p. 9-18.
11. SHD, 12 Q 185-1, rapport de la réunion tenue le 9 octobre 1951 au Secrétariat général permanent de la défense nationale, à propos de l'extension de la zone de communication américaine en France au titre de l'année fiscale 1951-1952, p. 3.
12. Accord entre la France et les Etats-Unis sur les bases aériennes et les installations mises à la disposition de l'armée de l'air des Etats-Unis, dit "accord Dunn-Schuman", du 4 octobre 1952, archives de l'OTAN, n°19521004 NU 0050-52, 11 p. avec son annexe, disponible en ligne (www.nato.int), consulté le 29 août 2020.
13. Ce paragraphe est issu de l'important apport documentaire dont l'auteur a bénéficié à l'occasion des manifestations historiques qui ont eu lieu en juillet 2019 dans la zone de loisirs de la forêt de Haye sous l'égide du syndicat mixte qui la gère, en collaboration avec l'association qui travaille avec lui, manifestations auxquelles il a participé. S'y sont ajoutés les éléments épars qui se trouvent dans les dossiers du SHD à Vincennes que l'auteur a pu consulter. Jusqu'à présent, il n'existe à sa connaissance qu'une seule publication historique significative sur le dépôt américain de la forêt de Haye en dehors des quelques pages de souvenirs parues sur le site *US Army Germany* dans la rubrique *US Army Communication Zone, Europe*. Il s'agit du travail de Dumon O. et Mathieu Y., "Le campus ONF : la reconversion d'un dépôt militaire américain en un centre de formation forestière", dans *Histoire et traditions forestières*, actes du 3^e colloque HisTrafor, campus ONF, Velaine-en-Haye, 3 et 4 octobre 2014, textes réunis par V. Vinot, *Les dossiers forestiers*, 2015, n°27, Paris, Office national des forêts éditeur, p. 199-220, ici p. 214-215.
14. SHD, dossier 12 Q 185-1, rapport de la réunion du 28 mars 1952 au Secrétariat général permanent de la défense nationale.
15. Labrude P. et Parisot M., "Les embranchements ferroviaires des camps militaires américains et des bases aériennes de l'OTAN en Lorraine", *Empreinte militaire en Lorraine*, décembre 2014, en ligne sur le site "loexplor.istex.fr".

16. Baudelot, *Les travaux effectués aux engins dans les Hauts de Meuse*, document pdf confectionné à l'aide de photographies prises dans le cadre des fonctions du capitaine Baudelot auprès de l'*US Army*, 1966, 62 p. Ce document a été confié par sa fille à M. Michel Parisot avec qui l'auteur travaille, et avec l'autorisation de reproduire les photographies qu'il contient.
17. Les zones déboisées sont très visibles sur les photographies aériennes, par exemple celle qui figure dans l'ouvrage : Antoine P.-A., Labrude P. et Loubette F., *Les Américains en France La Communication Zone 1950-1967*, vol. 1, Haroué, Editions Gérard Louis, 2017, 191 p., ici p. 156 : vue aérienne de *Nancy Ordnance Depot* le 23 mai 1955, montrant de grandes zones de stockage en plein air (*open storages*) issues des déboisements, et dont la présence signifie que le nombre de hangars est insuffisant.
18. SHD, dossier 12 Q 198-3.
19. Delahaye J., "Le camp américain de la forêt de La Braconne : "Braconne Ordnance Depot" (1951-1967)", *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, Angoulême, 2007-2008, 163^e-164^e années, p. 161-177 (avec de nombreuses illustrations montrant l'état des installations).
20. Dreulle R., "Le camp américain de la forêt de Chinon (1951-1967)", *Bulletin des amis du vieux Chinon*, 1978, vol. 8, n°2, p. 241-249. Il est également question de reboisements au moment du départ de l'armée américaine comme le prouve le titre de cet article du quotidien régional : "La transformation du camp américain de Chinon. M. André Voisin suggère une formule capable d'assurer les emplois immédiatement nécessaires tout en permettant le reboisement", *La Nouvelle République du Centre*, 31 mai 1967.
21. SHD, 12 Q 205-1, dépôt de munitions de Trois-Fontaines (avec les parties du dépôt qui dépendent d'autres bans communaux : Robert-Espagne, Jean-d'Heurs, Lisle-en-Rigault).
22. SHD, dossier 12 Q 205-1 ; *Army Ordnance Ammunition Depots (ComZ), Trois-Fontaines Ammunition Depot*, site internet [usarmygermany](http://usarmygermany.com), consulté le 4 septembre 2020.
23. Le constructeur Ferdinand Fillod est né à Saint-Amour, dans le Jura, en 1891. Chaudronnier, il débute dans les constructions préfabriquées métalliques en 1928 et il crée un établissement industriel dans sa ville natale, l'usine "du Grand Saint-Michel". Un peu plus tard, afin de faciliter son approvisionnement en tôles d'acier, il installe son usine à Florange, en Moselle, à proximité de la sidérurgie de Lorraine. Les bâtiments métalliques Fillod, bien connus pour leurs parois inclinées, connaissent de très nombreux usages. Les armées en utilisent beaucoup, en particulier l'armée de l'Air, et il en est de même pour l'*US Army* et l'*US Air Force* dans notre pays. Ferdinand Fillod meurt en 1956 mais l'entreprise qu'il a créée ne disparaît qu'en 1986.
24. Moulin F., "Grande peur à Trois-Fontaines", *est magazine L'Est républicain*, 30 novembre 2008, p. 12-13. Egalement : Fraiche J.-P., *La petite histoire de Robert-Espagne*, Imprimerie Saint-Paul, sans lieu (sans doute Bar-le-Duc), 2007, 128 p., ici p. 100-102.
25. SHD, dossier 12 Q 79, rapport de l'officier de liaison en poste à Verdun le 25 juin 1957, relatif au refus par les E&F d'autoriser l'extension des déboisements à Trois-Fontaines.
26. "Special Weapons Depots USAREUR", site internet [usarmygermany](http://usarmygermany.com), consulté le 4 octobre 2020.
27. SHD, dossier 12 Q 205-2, demandes de terrains en bordure de la forêt de Blois.
28. SHD, dossier 12 Q 205-2, demande française de dévolution de la forêt d'Ivoy-le-Pré. La lettre du ministre du 3 janvier 1952 comporte une erreur sur les destinations de la route qui passe près de la forêt, et peut-être sur sa classification.
29. SHD, dossier 12 Q 185-1, compte rendu de la réunion tenue le 20 juin 1952 par le Conseil supérieur de l'infrastructure et de la navigation aérienne, à propos des plans des aérodromes de Toul-Rosières et de Chambley, p. 2-3.
30. Missile *MGM-1 Matador*, fr.m.wikipedia.org, consulté le 17 septembre 2020.

31. A propos de l'installation de l'engin *Matador*, on peut consulter plusieurs textes d'O. Pottier : *La présence militaire américaine en France (1950-1967)*, thèse de doctorat en histoire, université de Reims Champagne-Ardenne, 1999, n°99/REIM/L007, 3 volumes dactylographiés, 784 p., ici p. 127-129 ; "Les bases américaines en France : un outil militaire, économique et politique (1950-1967)", *Revue historique des armées*, 1999, n°2, p. 63-78, ici p. 68-69 ; et "L'Amérique en Champagne Les bases américaines en Champagne-Ardenne (1950-1967)", *La vie en Champagne*, 2001, n°25, p. 21-27. Egalement : "Installation d'une partie du sub-depot de Chaumont...", dans Richefort I., "Agriculture, direction des forêts, sous-direction affaires générales et financières (1913-1966), répertoire", Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 1987, dossier 18 DF 6, p. 6 à 8, document disponible en ligne, consulté le 16 février 2019.
32. SHD, dossier 2 T 63, document cité.
33. Mercier J.-P., *Camps américains en Aquitaine*, Saint-Cyr-sur-Loire, éditions Alan Sutton, 2009, 127 p., ici p. 9-14 et 68.
34. Tauziède C., "Des sapeurs forestiers américains à Captieux et dans les landes de Gascogne en 1917-1919", Bazas (Gironde), *Les Cahiers du Bazadais*, 2005, 45^e année, n°149, p. 21-61.
35. "Special Weapons Depots USAREUR", document cité (référence 26).
36. SHD, dossier 12 Q 162. Egalement : McAuliffe J.J., "St. Mihiel Sub-Depot", dans *U.S. Air Force in France 1950-1967*, San Diego, Milspec Press, 2005, p. 211-212.
37. SHD, dossier 12 Q 162.
38. En France, on distingue les installations démontables et celles qui ne le sont pas (c'est-à-dire les bâtiments en dur, qui ont des fondations "profondes"). Aux Etats-Unis, la distinction repose sur une notion de propriété (*related personal property*). Ce qui est démontable est constitué non seulement par les baraquements en bois ou en métal (*Quonset Huts* ou bâtiments Fillod par exemple), mais aussi par les installations intérieures aux bâtiments et qui peuvent être enlevées (démontées) : cuisines, installations sanitaires, systèmes de chauffage, transformateurs, installations électriques... En quittant notre pays, l'armée *US* peut démonter et faire ce qu'elle veut de ce qui a été installé à son profit, éventuellement avec ses fonds, qui est juridiquement considéré comme démontable et qui de ce fait est réputé lui appartenir : l'emmener, le vendre, le laisser sur place, le détruire, *etc.* Par contre, ce qui n'est pas démontable, c'est-à-dire toutes les constructions en dur, ne peut pas être enlevé ni détruit, et l'ensemble reste à la disposition de notre pays. Celui-ci considère que tous ces bâtiments lui appartiennent en vertu du droit du sol et qu'il n'a rien à rembourser aux Etats-Unis pour compenser leur valeur résiduelle. Enfin, les installations qui ont été faites ou attribuées au titre des dommages de guerre, par exemple le matériel hospitalier, sont en principe rendues au pays qui l'a financé.
39. Il est patent que l'éventualité de l'existence d'installations souterraines et/ou dissimulées continue à faire rêver... C'est ainsi que l'information ci-après se trouve sur un compte Facebook appartenant, est-ce indiqué, à la mairie de Fontenet (Charente-Maritime) où se trouvait autrefois un très important dépôt américain. La date mentionnée est le 1^{er} avril 2019 et l'information a pour titre : "Des soldats américains fouillent le camp de Fontenet". Des souterrains remplis d'armes et d'équipements auraient été trouvés, et ces matériels y auraient été placés au départ des Américains en 1966-1967 dans le cadre d'une opération dite "Deep buried fish". Cette date, ce titre (les militaires américains ne peuvent pas effectuer des fouilles dans notre pays), ce nom de code ("poisson profondément enterré") et d'autres éléments du document incitent à penser qu'il s'agit d'une supercherie ! Cependant son existence même prête à réfléchir sur ce type de site caché ou soit disant caché et sur l'intérêt qu'il suscite.
40. Menudier J., *La présence américaine à Orléans dans le cadre de la défense atlantique 1950-1967*, mémoire de maîtrise d'histoire, université d'Orléans-Tours, 1991, p. 43-44.

Egalement : "The story of Forêt d'Orléans", *Orleans Item* (journal interne de l'US army), *Orléans Area Command*, 1957 (8 novembre), p. 4.

41. Archives départementales du Loiret, 295 W 68375b, "Immeubles appartenant en toute propriété à l'Etat ou au département", disponible en ligne, consulté le 17 septembre 2020.

42. SHD, dossier 12 Q 225-2, "Programme général de construction d'hôpitaux pour l'armée américaine en France", lettre du général Sturgis à M. F. Leduc, 27 septembre 1952. Egalement : Antoine P.-A., Labrude P. et Loubette F., "Les hôpitaux de l'US Army dans la *Communication Zone*", dans *Les Américains en France 1950-1967*, Haroué, Editions Gérard Louis, volume 1, 2017, p. 46-66.

43. Gauvrit Y. et Boré M., "Historique du site d'Orléans-Chanteau", *Appro Santé* (revue interne de la Direction des approvisionnements et établissements centraux du Service de santé des armées), 1988, n°10, p. 6-7.

44. SHD, dossier 12 Q 198-3, rapport de la réunion du 1^{er} décembre 1955 relative à la question de l'usage des forêts.

45. SHD, dossier 12 Q 198-3, autre rapport de la réunion du 1^{er} décembre 1955 relative à l'utilisation des forêts par l'armée des Etats-Unis.

46. L'US Army a installé un dépôt de matériels de transmissions dans les caves de Saumoussay à Saint-Cyr-en-Bourg, près de Saumur. Mais l'humidité qui y régnait était défavorable au maintien de ces matériels sensibles dans un état satisfaisant, et un nouveau dépôt a été créé en surface à proximité. Les archives conservées au SHD montrent qu'au début des années 1950, cette armée a effectué des prospections de carrières souterraines dans les départements de l'est, et de mines en Moselle en vue de créer des dépôts de produits pétroliers. Plus tardivement, elle a aussi visité des ouvrages Maginot, comme Anzeling, sans que soit précisé quel était le but de ces prospections dans les archives que j'ai consultées.

47. SHD, dossier 12 Q 198-3.

48. SHD, dossier 12 Q 198-3, rapport de la réunion sur les forêts tenue le 1^{er} mars 1956.

49. Richefort I., "Agriculture, direction des forêts, sous-direction affaires générales et financières...", dossiers 18 DF 6 à 11, p. 6 à 8, document cité (référence 31), consulté le 16 février 2019.

50. "Travaux d'infrastructures militaires dans les dépôts des forces armées américaines (OTAN, Direction des routes)", 1951-1953, Archives nationales, 201 400028/1-21 40028/19, FRAN_IR_050962. La liste des sites des travaux, disponible en ligne, a été consultée le 28 août 2020.

51. Divers comptes rendus des auditions effectuées par le Congrès aux Etats-Unis (*Hearings*) à la suite de l'évacuation de notre pays par les troupes américaines sont disponibles sur internet. Ils comportent des listes d'investissements dont les chiffres se recourent.

52. Sur ce point, on pourra consulter les ouvrages de G. Bossuat.

53. SHD, dossier 12 Q 79, rapport mensuel de décembre 1956-janvier 1957 de l'officier de liaison en poste à Verdun ; *The Advance* (bulletin de l'Adsec), numéro du 25 janvier 1957.

54. Pearson C., *Mobilizing Nature. The Environmental History of War and Militarization in Modern France*, Manchester University Press, Manchester, 2012, 336 p. Recension par F. Locher, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2013, n°4, p. 169-170.

55. Husson J.-P., "Le classement en forêt de protection du massif de Haye", *Revue géographique de l'Est*, 2009, vol. 49, n°2-3, mis en ligne le 8 novembre 2010, consulté le 3 mars 2020. Egalement : Renard-Grandmontagne C., "Les anciennes bases de l'OTAN en Lorraine : quelles réutilisations ?", *Bulletin de l'Association des géographes français*, 2010, vol. 87, n°3, p. 408-419, disponible en ligne, consulté le 3 mars 2020.

56. "Un camp militaire transformé en parc pour animaux sauvages", *Le Monde*, 10 mars 1967. "Forêt domaniale de Chizé", en ligne sur le site de l'ONF, consulté le 12 juillet 2020.

